

OSTRUM SRI CASH PLUS

Société d'investissement à capital variable

Capital social : 38 112 254,31 euros

Siège social : Immeuble Eléments

43 avenue Pierre Mendès France 75013 - PARIS

350 958 401 RCS PARIS

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2024-2025

Comprenant :

- Le Rapport de gestion (article L. 225-100 al 2 du Code de commerce)
- Le Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 Code de commerce)

SOMMAIRE

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2025

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Identification de la SICAV
- Orientation des placements – Souscripteurs concernés
- Valeurs liquidatives
- Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe
- Franchissement de seuil
- Information sur le financement de la recherche

II. RAPPORT DE GESTION

a) Politique d'investissement

- Politique de gestion
- Information relative au Règlement Taxonomie 2020/852/UE

b) Informations sur l'OPC

- Principaux mouvements au cours de l'exercice
- Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir
- OPC Indiciel
- Fonds de fonds alternatifs
- Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)
- Réglementation SFTR
- Accès à la documentation

c) Informations sur les risques

- Méthode de calcul du risque global
- Effet de levier
- Exposition à la titrisation
- Gestion des risques
- Gestion des liquidités
- Traitement des actifs non liquides

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

e) Information relative au décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier (article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat)

III. ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE ET COMPLIANCE

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres
- Politique de vote
- Politiques de rémunération

IV. FRAIS ET FISCALITE

- Rétrocession des frais de gestion
- Frais d'intermédiation
- Retenues à la source

V. REVENUS AFFECTATION

- Examen des comptes et des revenus nets
- Proposition d'affectation des sommes distribuables
 - I – Sommes distribuables afférentes aux revenus nets
 - II – Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Annexe 1 – Annexe SFDR

Annexe 2 - Ordre du jour et projet de texte des résolutions

Annexe 3 – Comptes annuels arrêtés au 30/06/2025 et pour référence les comptes annuels arrêtés au 28/06/2024.

PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2025

I - REMUNERATIONS DE L'ACTIVITE DES ADMINISTRATEURS VERSEES PAR LA SICAV

II - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

IV - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

V - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VI – ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

VII- DISPOSITIONS STATUTAIRES PREVOYANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A
L'ASSEMBLEE GENERALE

VIII – DELEGATION(S) EN COURS ACCORDEE(S) PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE
CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

IX – DIVERS

Annexe 4 – Rapports du commissaire aux comptes

Annexe 5 – Rapport Loi Energie Climat

**PARTIE 1 – RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2024**

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 30 juin 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du commissaire aux comptes.

I – ACTIVITE DE LA SOCIETE

■ **Identification de la SICAV**

- Dénomination :
OSTRUM SRI CASH PLUS
- Classification :
SICAV monétaire à valeur liquidative variable court terme
- Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation :
Natixis Investment Managers International, Société de gestion par délégation (ci-après, la « société de gestion » ou la « société de gestion de portefeuille »)
- Autres délégataires :
Délégation comptable : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Délégation de gestion financière : OSTRUM ASSET MANAGEMENT. La délégation de la gestion financière porte sur l'intégralité de la gestion financière de la SICAV.
- Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et rachats :
CACEIS BANK et Funds DLT (*pour les souscriptions et rachats placés par les investisseurs via le portail clients de Natixis IM*)
- Affectation des sommes distribuables :
Le revenu net de la SICAV est distribué annuellement ou capitalisé, selon la catégorie à laquelle appartiennent les actions souscrites. Des acomptes sont possibles en cours d'exercice.

La SICAV capitalise et/ou distribue et/ou reporte ses plus-values nettes réalisées. L'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée annuellement à la clôture de l'exercice par l'assemblée générale de la SICAV.

Des acomptes sont possibles en cours d'exercice.

- Codes ISIN :
 - o Actions I : FR0010831693
 - o Actions R(C) : FR0000293714
 - o Actions R(D) : FR0013311461
 - o Actions RE : FR0010845065
 - o Actions TC : FR0013311487
 - o Actions N : FR001400ID35

- o Actions SI¹ : FR001400R6M6
- o Actions N1² : FR001400UHM7

■ **Orientation des placements – Souscripteurs concernés**

• Objectif de gestion :

La SICAV a pour objectif de réaliser une performance nette supérieure à l'€STR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro) en intégrant dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable) qui vise à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale/sociétale et de gouvernance (ESG).

A travers cette approche d'investissement ISR, le délégataire de gestion financière estime pouvoir privilégier le financement à court terme des sociétés les plus responsables sur le plan Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

La SICAV promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais elle n'a pas pour objectif un investissement durable. Elle pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union européenne.

• Indicateur de référence :

L'€STR (*European Short Term Rate*) capitalisé.

L'€STR est le nouvel indicateur de référence monétaire, calculé par son administrateur la BCE.

L'€STR représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché de la zone euro.

Il est établi chaque jour sur la base de données récupérées auprès de plusieurs banques européennes.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence www.ecb.europa.eu.

• Durée minimale de placement recommandée : Jour le jour

• Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs.

Les actions I, SI et R sont essentiellement destinées aux investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, caisses de retraite, mutuelles...) et aux entreprises.

Les actions RE sont ouvertes à tous souscripteurs, plus particulièrement aux investisseurs italiens.

Les actions TC sont ouvertes à tous souscripteurs, essentiellement destinées aux réseaux Banques Populaires, Caisses d'Épargne et Bred.

Les actions N sont essentiellement destinées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :

- soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple, Grand Bretagne et Pays-Bas) ;
- fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF ou un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.

Les actions N1 sont essentiellement destinées aux investisseurs souscrivant via des acteurs soumis à la réglementation espagnole / basés en Espagne, des distributeurs ou intermédiaires :

- soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas)
- fournissant un service de Conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF ou un service de Gestion individuelle de portefeuille sous mandat.

¹ Catégorie d'action créée le 10 juillet 2024.

² Catégorie d'action créée le 1^{er} janvier 2025.

La SICAV s'adresse à des investisseurs qui veulent placer leur excédent de trésorerie à court terme avec pour objectif de surperformer l'€STR.

Les souscripteurs résidant sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ne sont pas autorisés à souscrire dans cette SICAV.

Pour plus d'informations relatives à la stratégie d'investissement et à l'exposition aux risques, les actionnaires sont invités à se reporter au Document d'Informations Clés (DIC) ou à son Prospectus disponible auprès de la Société de gestion par délégation de la SICAV.

■ **Valeurs liquidatives**

Les valeurs liquidatives des actions de la SICAV OSTRUM SRI CASH PLUS atteignent au 30 juin 2025 :

- Pour l'action « I » : 109 953,37 euros, soit une augmentation de 3 282,47 euros par rapport à la valeur liquidative de 106 670,90 euros au 28 juin 2024, soit une performance nette de frais de 3,08 %.

- Pour l'action « R (C) » : 44 271,77 euros, soit une augmentation de 1 285,76 euros par rapport à la valeur liquidative de 42 986,01 euros au 28 juin 2024, soit une performance nette de frais de 2,99 %.

- Pour l'action « R (D) » : 15 493,38 euros, soit une baisse de 106,07 euros par rapport à la valeur liquidative de 15 599,45 euros au 28 juin 2024, soit une performance nette de frais de 2,99 %.

- Pour l'action « RE » : 1 082,66 euros, soit une augmentation de 30,93 euros par rapport à la valeur liquidative de 1 051,73 euros au 28 juin 2024, soit une performance nette de frais de 2,94 %.

- Pour l'action « TC » : 16 318,19 euros, soit une augmentation de 473,87 euros par rapport à la valeur liquidative de 15 844,32 euros au 28 juin 2024, soit une performance nette de frais de 2,99 %.

- Pour l'action « N » : 107,06 euros, soit une augmentation de 3,19 euros par rapport à la valeur liquidative de 103,87 28 euros au 28 juin 2024, soit une performance nette de frais de 3,07 %.

- Pour l'action « SI » : 257 499,76 euros, soit une augmentation de 7 499,76 euros par rapport à la valeur liquidative au 10 juillet 2024 (date de création de la catégorie d'action), soit une performance nette de frais sur cette période de 3%.

- L'action « N1 », créée le 1^{er} janvier 2025, n'était pas souscrite au 30 juin 2025.

Sur la durée minimale de placement recommandée (1 jour) la performance de la SICAV atteint l'objectif de gestion.

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

■ **Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe**

Conformément au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 7 929 415,89 euros d'obligations émises par le Groupe BPCE, 916 446 384,60 euros d'OPC gérés par les entités de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS et ses filiales et 431 273 771,07 euros de titres de créances négociables du groupe BPCE.

■ **Franchissement de seuil**

Il n'y a pas eu de franchissement de seuil au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

■ **Information sur le financement de la recherche**

Natixis Investment Managers International a choisi de supporter le coût de la recherche sur son propre compte de résultats pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère.

II – RAPPORT DE GESTION

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

- Au cours de cet exercice qui s'est déroulé du 28 juin 2024 au 30 juin 2025, la valeur liquidative de l'action «I/C» de capitalisation (ISIN FR0010831693) de votre SICAV (*performances des autres actions de la SICAV ci-après), passant de 106 670,90 € à 109 953,37 €, a connu un taux de progression annuel net de 3,077% (+3,992% pour l'exercice précédent), soit un écart positif de +6 bps (+5.9 bps pour l'exercice antérieur) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour sur la même période (méthode OIS €STR base exact/360 de 3.017%).

L'encours d'OSTRUM SRI CASH PLUS s'est établi à 12 284,8 Mds € à fin juin 2025 contre 10 545,6 Mds € à fin juin 2024, soit une hausse de 16,50% (baisse de 1,92% pour l'exercice antérieur). L'encours moyen de l'exercice a lui aussi progressé : il s'est établi à 11 551,8 Mds € contre 11 070,5 Mds € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 4,35%.

- La résilience de la croissance mondiale a pris fin avec le retour de Donald Trump à la Maison Blanche. La hausse des tarifs douaniers vis-à-vis de l'ensemble des partenaires commerciaux américains et la menace de tarifs réciproques encore plus élevés ont affecté la dynamique de l'activité mondiale au 1^{er} semestre 2025. Après avoir amorcé un cycle de baisses de taux en 2024, les politiques monétaires ont divergé de part et d'autre de l'Atlantique au 1^{er} semestre 2025. La Fed a opté pour le statu quo en raison des craintes d'inflation plus élevée du fait des droits de douane alors que la BCE a poursuivi ses baisses de taux.

Après une timide reprise en 2024, les perspectives de croissance de la zone euro ont été affectées par la hausse de l'incertitude liée aux politiques du nouveau président américain. La croissance au 2^{ème} semestre 2024 a été successivement de 0,4 % et de 0,3%, au 3^{ème} trimestre et 4^{ème} trimestre. Elle s'est révélée plus forte dans les pays périphériques que dans les pays core comme la France et l'Allemagne. La demande interne en a été à l'origine et plus particulièrement la consommation des ménages. Ces derniers ont en effet bénéficié des gains de pouvoir d'achat, liés à la progression plus importante des salaires par rapport à l'inflation, et de la politique monétaire moins restrictive de la BCE. Au 1^{er} trimestre 2025, la croissance est ressortie bien meilleure qu'attendu : 0,6 %. C'est l'effet miroir de la forte hausse des importations américaines. Les exportations de biens de la zone euro vers les Etats-Unis ont fortement augmenté en anticipation de la hausse des tarifs douaniers. La hausse a été spectaculaire pour les exportations de produits pharmaceutiques irlandais, qui sont potentiellement visés par de futurs tarifs. La demande interne s'est également révélée solide, cela a particulièrement concerné l'investissement et dans une moindre mesure la consommation des ménages. Au 2^{ème} trimestre 2025, la croissance devrait corriger et rester quasiment atone. Depuis avril, les biens européens sont taxés à hauteur de 10 % par les Américains, l'acier et l'aluminium de 50 % (initialement 25 %) et les voitures et pièces détachées de 25 %. Trump menace de les relever davantage et d'appliquer des tarifs réciproques pouvant aller jusqu'à 30 %, à partir du 1^{er} août, en cas d'échec des négociations.

Face au revirement brutal des Etats-Unis vis-à-vis de ses alliés sur le plan de l'Otan, de l'Ukraine et leur rapprochement avec la Russie, l'Europe doit agir rapidement pour assurer sa propre sécurité et continuer de soutenir l'Ukraine. La Commission européenne a proposé un plan de 800 Mds d'euros, reposant essentiellement sur les dépenses des Etats membres, et l'Allemagne a annoncé une réforme du frein à la dette concernant les dépenses militaires ainsi qu'un fonds d'infrastructures de 500 Mds d'euros. Cela constitue un changement de politique majeur pour l'Allemagne. La forte hausse de l'investissement public va soutenir la croissance germanique et profiter à l'ensemble des pays de la zone euro compte tenu de l'importance des échanges intra-zone.

Le fort processus de désinflation qui s'est opéré courant 2022 est maintenant quasiment terminé. L'inflation est revenue en zone euro vers la cible de 2 % suivie par la BCE en juin 2025. L'inflation dans les services reste toutefois encore soutenue, reflet des tensions salariales, ce qui se traduit par une inflation sous-jacente de 2,3%.

- La nette désinflation, par rapport au pic observé à la mi 2022, a permis aux banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, d'amorcer un cycle de baisse de taux courant 2024, afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive.

Dans ce contexte de désinflation quasi continue au cours de la période en cause, la BCE a réduit ses taux directeurs dès le mois de juin 2024 et ceci à 8 reprises de 25bps pour un total de 200bps (les 06/06, 12/09, 17/10, 12/12, 30/01, 06/03, 17/04 et 05/06). Le taux de dépôt a ainsi été ramené à 2% en juin 2025 contre un pic historique de 4% entre septembre 2023 et mai 2024. Il convient en outre de rappeler que la baisse de septembre 2024 s'était accompagnée d'une «restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement («taux refi») et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux alors été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux de référence.

La Banque centrale a continué dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements en totalité des TLTRO fin 2024, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP à partir du mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5Mds€ en moyenne par mois) pour y mettre un terme définitif fin 2024.

- En conséquence de ces mesures, de fin juin 2024 à fin juin 2025, la moyenne annuelle de l'€STR s'est établie à +2,94% contre +3,816% lors de l'exercice précédent. De son côté la moyenne annuelle de l'Euribor 3 mois s'est inscrite à +2,820% contre +3,866% précédemment. Le spread moyen entre les moyennes annuelles de ces 2 taux de référence s'est donc très sensiblement réduit passant de +5.4bps pour l'exercice 2024 à -11.8bps pour l'exercice 2025 traduisant un très important effet d'anticipation de baisse des taux directeurs à venir par le taux Euribor 3 mois.

En ce qui concerne l'évolution des spreads de crédit des émetteurs du secteur privé de la zone euro, l'indice iTraxx Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», aura globalement baissé pendant la période sous revue passant de +61bps fin juin 2024 à +55bps fin juin 2025. Il se situe donc toujours en dessous de son niveau prévalant le 23 février 2022, veille de l'entrée des troupes russes en Ukraine, à +71bps. On peut toutefois distinguer trois périodes distinctes dans l'évolution de cet indice. Une 1^{ère} période allant de fin juin 2024 à tout début avril 2025, veille du « Libération Day», marquée par l'annonce par D. Trump de l'instauration de droits de douane élevés frappant les importations en provenance de l'ensemble du monde sauf négociations bilatérales immédiates mettant fin au régime de libre-échange prévalant jusque-là. Au cours de cette période, les niveaux de l'indice auront peu varié. Une 2^{ème} période allant du 2 avril à mi-mai 2025, a été marquée par une forte hausse de l'indice en réaction à l'annonce de guerre des tarifs douaniers ayant atteint un plus haut le 9 avril de +85bps suite aux anticipations d'un brusque ralentissement de la croissance mondiale conséquences de l'annonce de hausse des tarifs douaniers s'étant traduites par une brusque chute des marchés actions mondiaux entraînant les spreads de crédit à la hausse. Face à cette débâcle des marchés risqués, D. Trump ayant finalement accordé des délais pour parvenir à des accords négociés, une 3^{ème} période s'est ouverte de début mai à fin juin marquée par un retour de l'indice sur ses niveaux prévalant avant les annonces du « Libération Day».

- En termes de stratégies d'investissement mises en œuvre au cours de l'exercice sous revue la SICAV s'est attachée à utiliser différentes sources de valeur ajoutée afin d'accroître sa performance.

- Ainsi, s'agissant de la gestion de la courbe des taux, dans un contexte d'incertitudes quant au calendrier retenu et à l'ampleur des baisses de taux directeurs de la Banque Centrale Européenne ainsi qu'aux fortes anticipations déjà intégrées par le marché, la SICAV a privilégié les références à taux variable €STR sur ses investissements les plus longs. Les investissements à taux fixes, ont été réalisés sur des maturités courtes de moins de 6 mois et pour moins de 30% de l'actif afin d'éviter un risque de corrections des anticipations de taux, générateur de volatilité accrue, dans un contexte de forte inversion de la structure de la courbe des taux courts. A titre d'illustration, à fin 2024, le marché anticipait un taux au jour le jour de 1,927% à l'issu du meeting de la BCE du mois de juin 2025 et de 1,869% sur celui du mois de juillet (taux €STR au 31/12/24 (2,905%)). La part des titres à taux fixe court a globalement généré un surcroît de performance vis-à-vis du taux €STR en baisse régulière tout au long de l'exercice (8 baisses consécutives de 25 bps pour un total de 200 bps).

- La SICAV a également bénéficié du maintien des marges de crédit sur des niveaux plutôt attractifs lors de ses achats de créances d'émetteurs du secteur privé, bancaires ou corporates permettant de surperformer son indice de référence. A titre d'illustration, la moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre €STR des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises s'affichait à +13.8 bps à la fin juin 2025 (+8 bps au 30/06/2024, plus haut à +13.9 bps en mai 2025 et plus bas à +4.2 bps en février 2023). A noter que la moyenne des spreads à l'émission contre €STR des certificats de dépôt à 3,6 et 12 mois des principales banques françaises (catégorie importante figurant à l'actif de la SICAV) s'est élevé sur l'exercice à respectivement +11.5 bps, + 17.5 bps, +27.8 bps contre +7 bps, +15 bps, +29 bps un an plus tôt.

Enfin une part accrue des investissements a été réalisée sur des titres émis en devise autre que l'euro (principalement en US\$) permettant de bénéficier, après swaps de devise en euro pour éviter tout risque de change conformément à la réglementation monétaire européenne, de spreads de crédit bien supérieurs à ceux de créances des mêmes émetteurs pour les mêmes maturités émises directement en euro.

La gestion a en outre naturellement veillé en permanence à sélectionner des titres de créance émis par des émetteurs de premier plan (émetteurs de « Haute Qualité de Crédit » au sens de la Réglementation monétaire européenne « MMFR ») quasi-exclusivement localisés au sein des principales grandes zones économiques traditionnelles. Ceci a conduit à continuer d'exclure tout au long de la période sous revue les émetteurs grecs. Des investissements en émetteurs espagnols, portugais et italiens ont continué d'être réalisés à partir d'une liste d'émetteurs autorisés limitée, les détentions cumulées sur ces trois pays passant de 15,70% en début de période à 12,90% en fin de période dans un contexte de poursuite de l'amélioration des fondamentaux budgétaires de ces 3 pays. Une diversification notable sur des émetteurs américains, canadiens et australiens a été opérée au cours de l'exercice sous revue, leur détention cumulée passant de 3,70% fin juin 2024 à 11,4% fin juin 2025 afin de diminuer l'exposition aux émetteurs de la zone Euro.

D'autre part, la gestion s'est employée tout au long de l'exercice à essayer de maintenir une détention équilibrée en titres de créance d'émetteurs « corporates » et d'émetteurs « bancaires » afin de ne pas s'exposer à des biais sectoriels en cas de tensions éventuelles sur le « marché du crédit ». Cet objectif a été partiellement atteint compte tenu des conditions de prix, cette année encore, plus favorables aux émetteurs « bancaires » qu'à leurs homologues « corporates » notamment sur les échéances supérieures à 3 mois. Ainsi, à fin juin 2025, la détention cumulée en créances d'émetteurs « corporates » était-elle de 35,50% (contre 32,70% au 30/06/2024) à comparer avec une détention cumulée en créances d'émetteurs bancaires de 50,80% (contre 46,20% au 30/06/2024). On notera également une nette diminution du total des postes « liquidités et assimilés » (dont titres assortis de put à 24h) et OPC monétaires passant de 17,40% en début de période à 8 ;40% en fin de période.

Dans ce cadre, au 30 juin la WAM (« Weighted Average Maturity ») de la SICAV s'affichait à 0.03 (11 jours) contre 0.05 (18 jours) un an plus tôt.

La durée de vie résiduelle moyenne des actifs (ou WAL, « Weighted Average Life », représentative de la sensibilité aux évolutions des spreads de crédit) est demeurée proche de sa WAL cible de 110 jours, au cours de la période sous revue, passant de 0.29 (105 jours) en début d'exercice à 0.30 (111 jours) en fin d'exercice. La gestion est néanmoins demeurée attentive à l'évolution de nombreuses incertitudes (situation géopolitique, appréciation de l'euro, guerre commerciale et financement accru des dépenses militaires par les pays partageant la monnaie unique) afin d'en limiter l'impact financier.

- Pour rappel la SICAV intègre dans le choix de ses investissements des approches ISR (Investissement Socialement Responsable) et SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) qui visent à sélectionner préférentiellement, dans la mesure du possible, des instruments financiers émis par des émetteurs respectant les critères de responsabilité en matière E, S, G & DH (E: environnementale, S: sociale/sociétale, G: de gouvernance & DH: de droits humains). Cette sélection a pour objectif de privilégier le financement à court terme des émetteurs les plus responsables sur le plan des 4 critères précédemment évoqués.

En outre la SICAV n'investit pas sur des émetteurs qui, bien qu'étant notés en interne de « Haute Qualité de Crédit » au sens de la Réglementation monétaire européenne « MMFR », font partie de différentes listes d'exclusions dont notamment:

- Liste d'exclusions sectorielles de la Société de Gestion (tels que par exemple tous les émetteurs appartenant au secteur du tabac);

- Listes d'émetteurs faisant l'objet de graves controverses portant atteinte à des principes fondamentaux des PAIs («Principal Adverse Impacts» ou «Principales Incidences Négatives» sur les facteurs de durabilité) telle que la liste des émetteurs interdits à l'investissement au niveau de la gestion au titre des «Politiques Armes Controversées (AC) et Worst Offenders (WO)».

Au terme de l'analyse de l'univers d'investissement et de la prise en compte des caractéristiques financières et extra-financières des émetteurs, le processus de gestion ISR sélectionne les émetteurs en adoptant une approche dite de « note moyenne », visant à surperformer l'univers d'investissement initial filtré de 25% (jusqu'au 31 décembre 2025, puis 30% à partir du 1^{er} janvier 2026) des émetteurs les moins bien notés ESG, pour chacune des deux catégories d'émetteurs éligibles dans le respect du label ISR V3 mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances français.

- A titre d'illustration, concernant la catégorie des « Emetteurs Privés », le score ESG était de 2.97 en fin d'exercice contre un maximum de référence à 3.27 pour l'univers d'investissement initial filtré de 25% des émetteurs les moins bien notés (un score faible étant meilleur).
- Concernant la classe des « Emetteurs Assimilés Souverains », la SICAV n'affichait aucune exposition en fin d'exercice. Le processus de gestion ISR ne s'appliquait donc pas.

En outre, en sus de la sélection ESG des émetteurs, la SICAV prend en compte des indicateurs ESG DH spécifiques en cohérence avec sa politique d'investissement responsable et pour lesquels la SICAV doit également obtenir un meilleur score que son univers.

Ainsi, en ce qui concerne les objectifs de réduction de l'empreinte carbone qui est l'un des indicateurs majeurs du process de gestion ISR mis en place dans le cadre du label ISR du Ministère de l'Economie et des Finances français dont bénéficie la SICAV dans sa version V3, on peut noter :

- pour la poche «émetteurs privés»: l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) de cette poche d'émetteurs (exprimée en tonnes de CO₂ émis par million US\$ de CA) s'affiche fin juin 2025 à 130 (171 fin juin 2024) contre 222 (227 fin juin 2024) pour l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) de l'Univers d'Investissement monétaire de référence sur cette typologie d'émetteurs. Le process de gestion ISR aura donc conduit fin juin 2025 à une réduction de 41,4% (24,7% fin juin 2024) de l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) des investissements effectivement réalisés sur ces émetteurs par rapport à celle de l'Univers d'Investissement monétaire de référence qui représente l'ensemble des investissements potentiellement réalisables sur cette typologie d'émetteurs sur la base des seules exigences de qualité de crédit. Parmi les autres indicateurs de cette catégorie d'émetteurs, la part des émetteurs ayant une politique anticorruption était de 86,30% (92% sur l'exercice précédent) contre un taux de 83,30% (80,2% sur l'exercice précédent) pour l'univers d'investissement initial (un pourcentage élevé étant meilleur).
- Pour la poche «émetteurs souverains assimilés»: l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) de cette poche d'émetteurs (exprimée en tonnes de CO₂ émis par million US\$ de PIB) s'affiche fin juin 2025 à NS* (NS* fin juin 2024) contre 180 (190 fin juin 2024) pour l'intensité carbone moyenne (scope 1+2+3) de l'Univers d'Investissement monétaire de référence sur cette typologie d'émetteurs. Le process de gestion ISR aura donc conduit fin juin 2025 à une réduction de NS* (NS* fin juin 2024) de l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) des investissements effectivement réalisés sur ces émetteurs par rapport à celle de l'Univers d'Investissement monétaire de référence qui représente l'ensemble des investissements potentiellement réalisables sur cette typologie d'émetteurs sur la base des seules exigences de qualité de crédit.

(*): NS: non significatif car à fin juin 2024 et fin juin 2025 la SICAV n'avait aucune détention en «émetteurs souverains assimilés».

● Conformément aux statuts qui prévoient la capitalisation et la distribution du revenu net et les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice, soit respectivement + 371 420 629.44 € et -555 450,30 € (dont distribuable sur l'action RD de 512 971,80 € au titre du revenu net, soit 468.20 € de dividende unitaire et dont -227,17 € afférents aux plus et moins-values réalisées nettes, soit -0.20€) contre + 352 444 349.01 pour l'exercice précédent, sera affecté au compte de capital de chacune des catégories d'actions de capitalisation de la SICAV (hors partie distribuable).

Sur un an, la SICAV OSTRUM SRI CASH PLUS (action « I/C») au sein de sa catégorie de référence des SICAV monétaires court terme du classement Morningstar se classe dans le 3^{ème} décile.

(*) Pour les autres typologies d'action de la SICAV, leurs performances respectives sont les suivantes:

- action «R/C» : la valeur liquidative de l'action «RC» de capitalisation (ISIN FR0000293714), passant de 42 986,01 € à 44 271,77 €, a connu un taux de progression annuel net de +2,991% (+3,919% pour l'exercice précédent), soit un écart de -2.6 bps (-1.4 bp pour l'exercice antérieur) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour (méthode OIS €STR base exact/360 : +3,017% contre +3,933% pour l'exercice précédent).

- action «RE» : la valeur liquidative de l'action «RE» de capitalisation (ISIN FR0010845065), passant de 1 051,73€ à 1 082,66€, a connu un taux de progression annuel net de +2,941% (+3,882% pour l'exercice précédent), soit un écart de -7.6 bps (-5.1 bps pour l'exercice antérieur) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour (méthode OIS €STR base exact/360 : +3,017% contre +3,933% pour l'exercice précédent).

- action «T/C» : la valeur liquidative de l'action «TC» de capitalisation (ISIN FR0013311487), passant de 15 844,32€ à 16 318,19€, a connu un taux de progression annuel net de +2,991% (+3,919% pour l'exercice précédent), soit un écart de -2.6 bps (-1.4 bp pour l'exercice antérieur) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour (méthode OIS €STR base exact/360 : +3,017% contre +3,933% pour l'exercice précédent).

- action «N» : la valeur liquidative de l'action «N» de capitalisation (ISIN FR001400ID35), passant de 103,87€ à 107,07€, a connu un taux de progression annuel net de +3,071%, soit un écart de +6 bps par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour (méthode OIS €STR base exact/360 : +3,017% contre +3,933% pour l'exercice précédent).

- Une nouvelle catégorie d'action «SI» de capitalisation (ISIN FR001400R6M6) a été créée le 10/07/2024 avec une valeur liquidative de 250 000,00€ laquelle a atteint 257 499,76 € en fin d'exercice. Elle a donc connu un taux de progression net positif de +3% sur la période, correspondant à un taux de progression annualisé net positif de +3,085%, soit un écart de +4.7 bps par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour sur la même période (méthode OIS €STR base exact/360: +2,953%)

- action «R/D» : la valeur liquidative de l'action «RD» de distribution (ISIN FR0013311461), passant de 15 599,45 € à 15 493,38 €, a connu un taux de progression annuel net de +2,993% (dividende inclus, +3,919% pour l'exercice précédent), soit un écart de -2.4 bps (-1.4 bp pour l'exercice antérieur) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour (méthode OIS €STR base exact/360 : +3,017% contre +3,933% pour l'exercice précédent).

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

■ **Information relative au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852**

Les informations relatives à la Taxonomie de cette SICAV figurent dans les informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales, situées en annexe du prospectus et en Annexe 1 du présent rapport de gestion.

b) Informations sur l'OPC

■ **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part M	475 549 937,69	397 420 458,34
KBC BANK 160425 FIX 0.0	429 971 215,82	430 000 000,00
KBC BANK 150425 FIX 0.0	399 973 224,02	400 000 000,00
KBC BANK 140425 FIX 0.0	349 929 722,45	350 000 000,00
KBC BANK 060125 FIX 0.0	299 927 267,64	300 000 000,00

SG LUXEMBOURG OISEST+0.17% 12-06-25	275 000 000,00	275 000 000,00
OSTRUM CASH A1P1 Part IC	93 203 925,00	439 786 547,96
CREDIT AGRICOLE SA 080725 OISEST 0.24	200 000 000,00	200 000 000,00
KBC BANK 170425 FIX 0.0	199 986 612,01	200 000 000,00
KBC BANK 110425 FIX 0.0	199 986 612,01	200 000 000,00

■ **Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir**

Une nouvelle catégorie d'actions «N1» a été créée le 1^{er} janvier 2025. Elle est destinée à tous souscripteurs, essentiellement aux investisseurs souscrivant via des acteurs soumis à la réglementation espagnole / basés en Espagne, des distributeurs ou intermédiaires :

- soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas)
- fournissant un service de Conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF ou un service de Gestion individuelle de portefeuille sous mandat.

■ **OPC Indiciels**

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ **Fonds de fonds alternatifs**

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ **Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR**

■ **Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 5 286 752 240,39**

- o Change à terme : 466 937 572,39
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 4 819 814 668,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CREDIT AGRICOLE CIB EUREX CLEARING AG J.P.MORGAN AG FRANCFORT SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	19 784 000,00
Total	19 784 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus	2 207 837,72
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	2 207 837,72
. Frais opérationnels directs	2 268,40
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	2 268,40

■ **Réglementation SFTR (en EUR)**

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net (*)	0,00				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	0,00			0,00	0,00
--	------	--	--	------	------

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	------	------	------	------	------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		0,00		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Monnaie de la garantie					
Euro	0,00		0,00	0,00	0,00

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	0,00	0,00	0,00	2 207 837,72	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	0,00	-2 268,40	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale de la SICAV (DIC, prospectus, rapports périodiques ...) est disponible auprès de la Société de gestion par délégation, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com.

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de cet OPC est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

Cet OPC n'a pas recours à l'effet de levier.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DIC de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion

■ **Gestion des liquidités**

La société de gestion de portefeuille a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation de l'OPC, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le document précontractuel annexé au prospectus de la SICAV.

e) Information relative au décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier (article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat)

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

III – ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE ET COMPLIANCE

■ **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres**

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires / contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : www.im.natixis.com

■ **Politique de vote**

Le détail des conditions dans lesquelles le sous-délégué de la gestion financière de la SICAV entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège du sous-délégué de la gestion financière ou sur son site internet : <https://www.ostrum.com>

■ Politique de rémunération

Politique de rémunération de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL (NIMI)

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (< Directive AIFM >)
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (< Directive UCITS V >)
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (< Directive MIFII >)
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluri-annuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs pré-définis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période pré-définie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. Ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques

- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation (1) :

1 : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants

- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

- o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion
- o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion
- o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribuées au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 € dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €
- Membres du personnel :	2 152 352 €

Effectifs concernés : 24

Politique de rémunération de OSTRUM ASSET MANAGEMENT

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »)

- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »)
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »)
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en oeuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la

qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques

- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management.

La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par

les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* : 23 640 216 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2024 : 13 379 850 €

Effectifs concernés : 252 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2024*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : 20 671 116 € dont,

- Cadres supérieurs :	3 537 000 €
- Membres du personnel :	17 134 116 €

Effectifs concernés : 102

IV – FRAIS ET FISCALITE

■ Rétrocession des frais de gestion

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-130 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de gestion par délégation de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte de la SICAV dans les parts ou actions d'un OPC ou d'un fonds d'investissement.

La société de gestion a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement à la SICAV.

■ **Frais d'intermédiation**

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <https://www.im.natixis.com>

■ **Retenues à la source**

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

REVENUS – AFFECTATION

■ **Examen des comptes et revenus nets**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

A titre comparatif, pour référence vous trouverez en annexe 2 du présent rapport, un rappel des comptes annuels de l'exercice précédent au 28 juin 2024.

L'actif net, qui était de 10 545 595 115,31 euros divisé en :

67 039,1134 actions « I »,
56 211,7900 actions « R(C) »,
3 212,8376 actions « R(D) »,
3 001,7703 actions « R(E) »,
46 238,9971 actions « T(C) » et
1 850 846,2927 actions « N », le 28 juin 2024

s'élevait à 12 284 824 866,51 euros divisé en :

45 119,4093 actions « I »,
68 378,2143 actions « R(C) »,
1 095,6441 actions « R(D) »,
3 168,4738 actions « R(E) »,
41 193,5450 actions « T(C) »,
2 134 239,7003 actions « N », et
13 108,5566 actions « SI »³ le 30 juin 2025

■ **Proposition d'affectation des sommes distribuables**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître

- I. un revenu net de l'exercice de 371 420 618,69 euros
- II. des plus ou moins-values réalisées nettes de -555 450,30 euros

³ Catégorie d'action créée le 10 juillet 2024.

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

I – Sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Les sommes distribuables au titre des revenus nets s'élèvent à 371 420 618,69 euros, augmentées du report à nouveau de 10,75 euros, soit un montant à affecter de 371 420 629,44 euros.

Il est proposé les répartitions suivantes :

Actions « I »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 152 162 700,71 euros.

Il est proposé d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « R(C) »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus net s'élèvent à 90 271 264,68 euros.

Il est proposé d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « R(D) »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets de 512 971,80 euros augmentées du report à nouveau de 10,75 euros s'élèvent à 512 982,55 euros.

Il est proposé les affectations suivantes :

o aux actionnaires au titre des dividendes :	512 980,57 euros
o en report à nouveau	1,98 euros.

Il est proposé de fixer le dividende net unitaire de l'exercice à 468,20 euros par action « R(D) ».

Ce dividende est composé de :

- revenus d'obligations françaises à concurrence de 4,06 euros
- revenus d'autres obligations européennes à concurrence de 5,64 euros
- revenus de titres de créances négociables européens à concurrence de 397,83 euros
- revenus de titres de créances à concurrence de 29,21 euros.
- revenus d'autres obligations et titres de créances internationaux à concurrence de 31,46 euros.

Pour les actionnaires, personnes physiques, résidents fiscaux français, ces revenus sont soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% en application des dispositions prévues à l'article 125 A III bis du Code Général des Impôts, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. En effet, ces revenus sont soumis in fine, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le revenu brut au taux forfaitaire de 12,8 %, soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif (article 200 A du Code général des impôts). Les revenus sont par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Ce dividende, qui ne donne pas lieu à crédit d'impôt pour les résidents fiscaux en France sera détaché le 5 novembre 2025 et mis en paiement le 7 novembre 2025.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été affectées de la manière suivante lors des trois exercices précédents:

Exercice	Affectation
2023-2024	Dividende net unitaire : 517,17 €
2022-2023	Dividende net unitaire : 233,67 €
2021-2022	capitalisation

Actions « RE »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 100 803,57 euros.

Il est proposé d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « T(C) »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 20 045 374,32 euros.

Il est proposé d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « N »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 7 008 883,11 euros.

Il est proposé d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors du dernier exercice.

Actions « SI » (créées le 10 juillet 2024)

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 101 318 620,50 euros.

Il est proposé d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

II – Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -555 450,30 euros diminuées des plus ou moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées de 7,52 euros, soit un montant à affecter de -555 442,78 euros.

Il est proposé les répartitions suivantes :

Actions « I »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -220 845,52 euros.

Il est proposé d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « R(C) »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -131 966,32 euros.

Il est proposé d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « R(D) »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -219,65 euros.

Il est proposé d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été affectées de la manière suivante lors des trois exercices précédents:

Exercice	Affectation
2023-2024	Dividende net unitaire : 46,13 €
2022-2023	capitalisation
2021-2022	capitalisation

Actions « RE »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -147,62 euros.

Il est proposé d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « T(C) »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -29 299,92 euros.

Il est proposé d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « N »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -10 172,26 euros.

Il est proposé d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

Actions « SI » (créées le 10 juillet 2024)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -162 791,49 euros.

Il est proposé d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

- Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (Tableau A1b)

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les éléments caractéristiques de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration

Annexe 1

Annexe SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : OSTRUM SRI CASH PLUS
Identifiant d'entité juridique : 9695 00PKFU9JCKUX45 92

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 26.88% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La SICAV a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gestionnaire financier par délégation d'exclusion et aux politiques d'exclusion du label ISR. Les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks, sont également exclus.
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
 - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure pondérée des encours que celle de son univers initial filtré Chaque pilier (E, S et G) représente un poids minimum de 20% dans la note ESG de chaque valeur.
 - Maintenir une intensité carbone moyenne du portefeuille pondérée des encours inférieure à celle de l'univers d'investissement initial
 - Maintenir un score moyen en matière de liberté d'expression meilleur que celui de l'univers d'investissement initial* (uniquement pour émetteurs assimilés -souverains et souverains green : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)

Maintenir l'indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption meilleur celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés) *L'univers d'investissement initial de la SICAV comprend les entités privées ou publiques de la zone OCDE émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations court terme (maturité inférieure à 397 jours) libellés en euro ou toute autre devise de la zone OCDE.

Il est composé uniquement d'émetteurs de « haute qualité de crédit » selon une évaluation et une méthodologie définie par Ostrum Asset Management et s'inscrivant dans le contexte de la réglementation européenne couvrant l'encadrement des fonds monétaires.

**L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial duquel sont exclus 25% (jusqu'au 31 décembre 2025 puis 30% à partir du 1er janvier 2026) des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs éligibles au sens du label ISR (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum Asset Management, du label ISR et des listes d'exclusion PAB au sens de l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818). Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par la SICAV.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 juin 2025, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants:

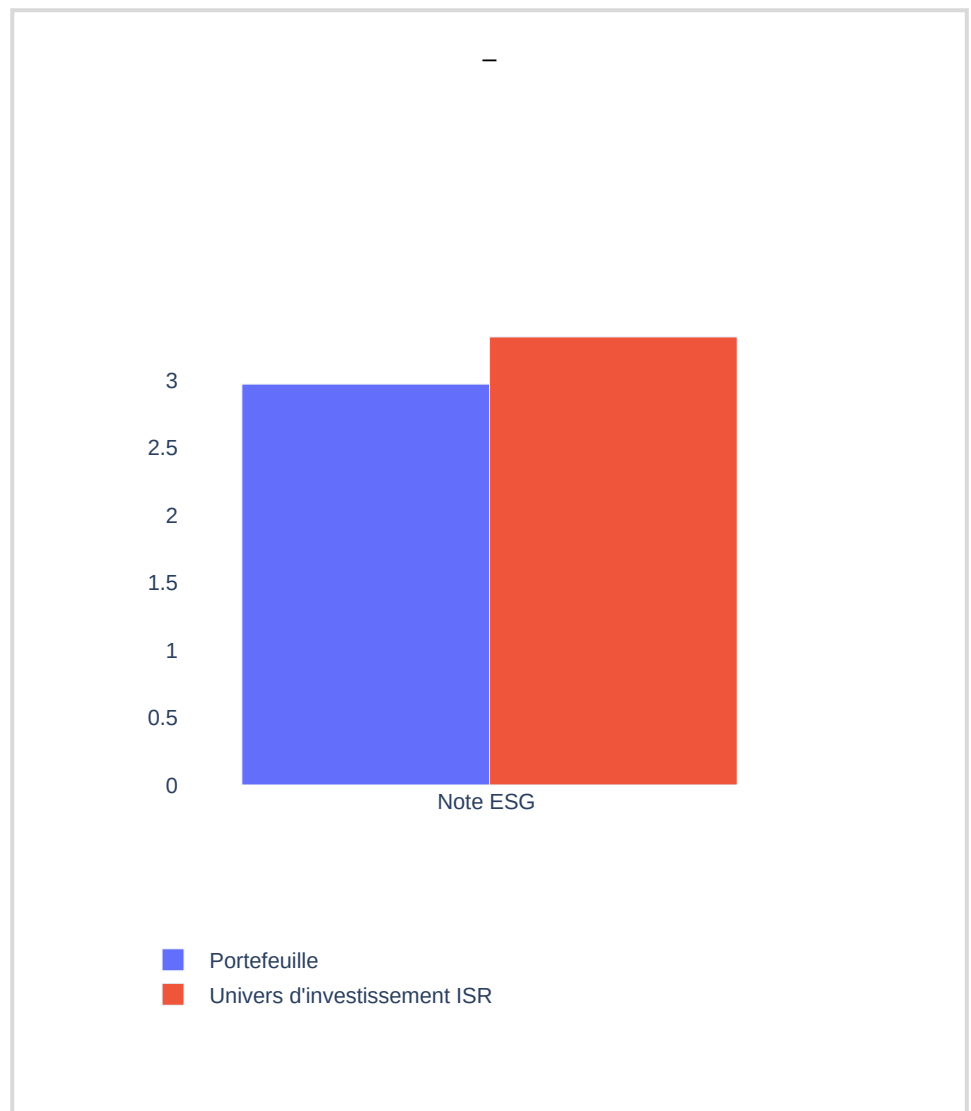
- Note ESG moyenne* du portefeuille pondérée des encours : 2.97
- Note ESG moyenne* de l'univers d'investissement initial filtré : 3.32
Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR
- Intensité carbone du portefeuille pondérée des encours: 126.63
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial: 210.52
- Score moyen du portefeuille en matière de liberté d'expression (uniquement pour émetteurs assimilés souverains et souverains green: agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...) : 0
- Score moyen de l'univers d'investissement initial en matière de liberté d'expression (uniquement pour émetteurs assimilés souverains et souverains

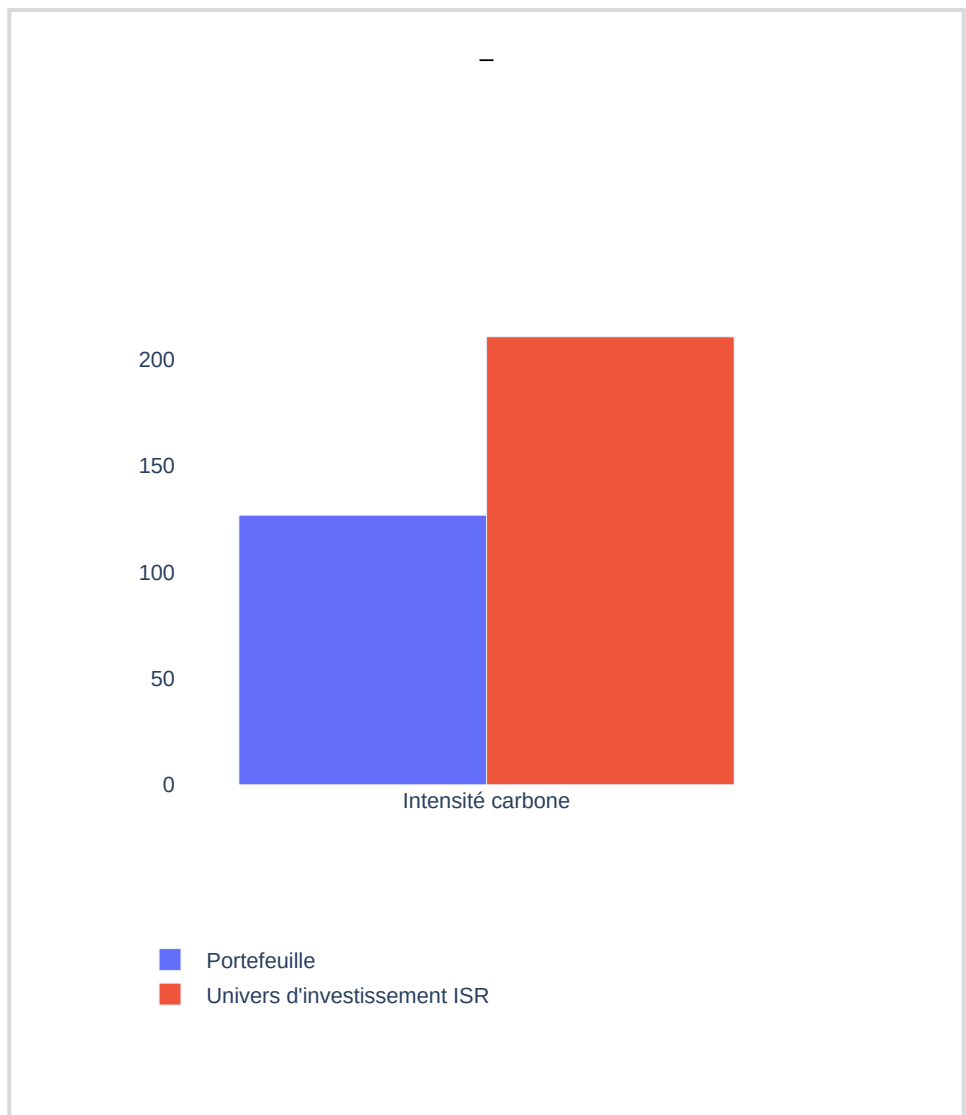
green : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...) : 0

Par ailleurs, les indicateurs suivants qui sont rattachés au pilier Gouvernance seront suivis (uniquement pour les émetteurs privés et assimilés) :

- Indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption du portefeuille (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés) : 13.69%
- Indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption du portefeuille de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés): 16.67%

*Score GrEaT allant de 1 (meilleure note) à 10 (moins bonne note).





● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Par rapport à la période précédente, les performances des principaux indicateurs affichent une tendance positive.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre de ses investissements durables, le portefeuille pourra investir dans des green bonds, social bonds ou sustainability bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social ou des sustainability-linked bonds associés à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes Obligations durables, ne sont pas « disqualifiés ». Sont également considérées comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S les entreprises dont les produits ou services contribuent à des activités économiques sociales ou environnementales positives à travers un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI.

Enfin, certains titres émis par des souverains et analysés selon les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU répondant positivement à une sélectivité interne

sont considérés comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S. Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social. Pour finir, nous nous assurons que les sociétés ou souverains dans lesquels le portefeuille investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables. La définition détaillée est consultable sous le lien suivant <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de vérifier que les investissements durables de la SICAV ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>).

De plus, le gérant applique les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management Non-applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de s'assurer que les investissements durables que le portefeuille entend notamment poursuivre ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, Ostrum Asset Management prend en compte éléments tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management (Méthodologie de l'investissement Durable selon Ostrum Asset Management : www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg) et résumés ci-dessous :

1. Politiques sectorielles et d'exclusion et politique d'engagement

Ostrum Asset Management dispose de politiques sectorielles et d'exclusion pour écarter les secteurs ou émetteurs non conformes à des principes de responsabilité fondamentaux, en se basant sur des standards comme le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE. Ces politiques permettent d'exclure les entreprises impliquées dans des controverses graves touchant aux droits humains, à l'environnement, et à l'éthique des affaires (Politique Worst offenders). Ostrum AM exclut également les acteurs liés à l'utilisation d'armes controversées. En ce qui concerne les énergies fossiles, la société applique des politiques pour répondre aux PAI environnementaux, tout en engageant le dialogue avec les entreprises émettrices de gaz à effet de serre. Les analystes prennent en compte les externalités environnementales et sociales lors de l'évaluation des obligations durables, afin d'assurer leur alignement avec les objectifs visés. Enfin, les incidences négatives en lien avec les thématiques présentes dans notre Politique d'engagement sont des axes de dialogue avec les émetteurs.

La SICAV applique également les politiques d'exclusion du label ISR et les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks, sont exclus

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

2. L'ajout de la méthodologie de MSCI pour renforcer le respect du DNSH, dans le cadre de la qualification des investissements durables.

En plus de l'application notre méthodologie, nous ajoutons celle de MSCI, qui applique un filtre supplémentaire, à savoir l'exclusion des entreprises qui ont une contribution positive mais qui :

- enfreignent les normes mondiales, telles que l'UNGC ou l'OCDE ou
- ont une note de controverse orange ou rouge ou
- sont impliquées dans des activités liées à des dommages importants ou
- sont impliquées dans l'un des secteurs suivants : producteur de tabac, armes controversées et charbon thermique.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#sfd>).

3. Le cas des souverains

Dans le cadre de la qualification des investissements durables souverains, pour s'assurer du respect du DNSH, lorsque le pays est réputé contribuer positivement à un objectif social ou environnemental, Ostrum Asset Management s'assure que le pays ait une valeur du PAI sur l'intensité carbone inférieure à celle du 70ème quantile (se trouvant ainsi dans les 30% ayant les meilleures valeurs sur ce PAI) et qu'il ne fasse pas l'objet de violations conformément aux conventions et traités internationaux aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Notre politique Worst Offenders s'appuie sur un socle de standards fondamentaux de responsabilité : le Pacte Mondial des Nations Unies ou encore les Principes directeurs de l'OCDE. Cette politique nous permet d'exclure de nos investissements toutes les entreprises, cotées ou non, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par ces standards internationaux portant gravement atteinte aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à la préservation de l'environnement et à l'éthique des affaires. Cette politique nous permet de vérifier que les PAI 10 et 11 notamment sont bien couverts.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#sfd>).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La SICAV a pris en compte les 16 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 (investissements dans des émetteurs privés et des émetteurs souverains et supra nationaux) relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>).

Si les indicateurs suivis par la SICAV correspondent à un ou des PAI, ces derniers sont pris en compte par le Gestionnaire Financier par Délévation au moment de l'analyse des émetteurs. Le portefeuille surperforme trois indicateurs correspondant à des PAI :

- L'intensité carbone du portefeuille pondérée des encours est pilotée pour être inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.
- Maintenir l'indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption meilleur celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés) Maintenir un score moyen en matière de liberté d'expression meilleur que celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs assimilés -souverains et souverains green: agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Merci de vous référer au Top15 Investissement ci-dessous :

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Services de conseil et de gestion en investissement	4.7	France
OSTRUM EURO LIQUIDITY LVNAV.ICEUR	OPC Monétaires	2.16	France
CODEIS SEC SA 0% 12-12-25	Banques commerciales Non-US	1.44	Luxembourg
SG ISSUER 0% 12-06-25	Banques à but déterminé	1.19	Luxembourg
PURPLE PROTECTED TR 02-05-25	Finance - Autres services	0.67	Luxembourg
BFCM 02-05-25 ESTRC+24BP (26-08-24)	Banques commerciales Non-US	0.66	France
BQ POST. 24-07-25 ESTRC+28.5BP (24-07-24)	Banques commerciales Non-US	0.65	France
OSTRUM EURO LIQUIDITY LVNAV SI/C (EUR)	OPC Monétaires	0.65	France
BBVA 19-08-25	Banques commerciales Non-US	0.62	Espagne
BQ POST. 15-04-25 ESTR+24.5BP (15-04-24)	Banques commerciales Non-US	0.5	France
BNP PARIBAS 15-09-25 ESTR +20BP(14-03-25)	Institution bancaire diversifiée	0.5	France
SOC.GE.PAR. 04-07-25 ESTR+30BP (31-07-24)	Institution bancaire diversifiée	0.45	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 28/06/2024 - 30/06/2025

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
BNP PARIBAS 10-03-25 ESTR+18BP (08-08-24)	Institution bancaire diversifiée	0.45	France
LCL 21-02-25 ESTR+19BP (21-08-24)	Banques commerciales Non-US	0.44	France
BNP PARIBAS 05-03-25 ESTR+17BP (05-09-24)	Institution bancaire diversifiée	0.44	France

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.
Les % d'actifs affichés représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de l'exercice.

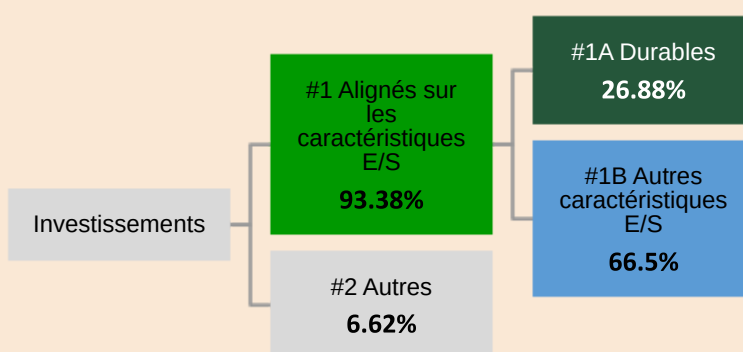
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30 juin 2025, la part d'investissement liés à la durabilité était de 26.88%.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Point préalable : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Au 30 juin 2025, le fonds a investi 93.38% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 6.62% de son actif net dans la catégorie #2.Others.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Tous les secteurs économiques appartenant à l'univers d'investissement à l'exception de ceux faisant l'objet d'exclusions, conformément aux politiques d'exclusions appliquées au fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Déléataire de Gestion a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0%. En effet, après avoir effectué les recherches nécessaires, le Déléataire de Gestion a estimé ne pas pouvoir apprécier comme il se doit ce taux d'alignement du fait d'un manque de données disponibles suffisamment fiables et/ou exhaustives.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

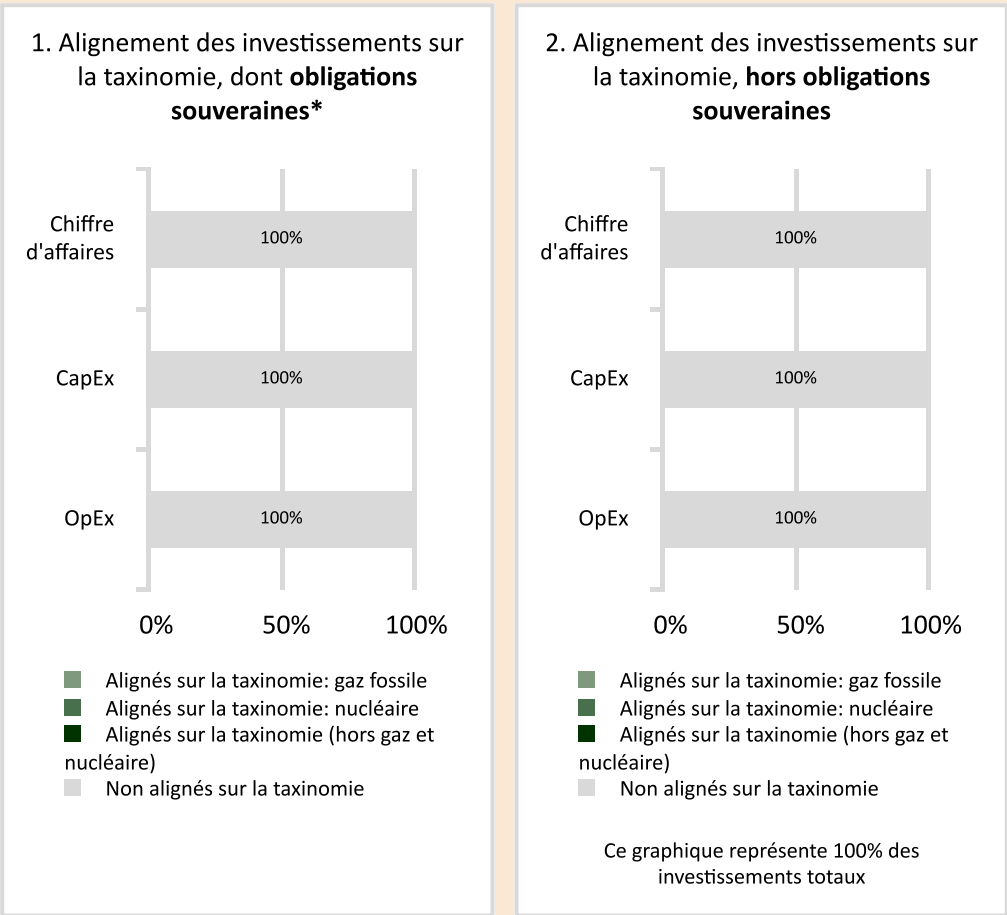
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures

performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxinomie est donc également fixée à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable.



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : La dette souveraine (investissements durables), les titres non couverts par une notation ESG, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré uniquement à titre de couverture, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance de la SICAV.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique «Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ».

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La Sicav Ostrum SRI Cash Plus intègre dans le choix de ses investissements des approches ISR (Investissement Socialement Responsable) et SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) qui visent à sélectionner préférentiellement, dans la mesure du possible, des instruments financiers émis par des émetteurs respectant les critères de responsabilité en matière E, S, G & DH (E: environnementale, S: sociale/sociétale, G: de gouvernance & DH: de droits humains). Cette sélection a pour objectif de privilégier le financement à court terme des émetteurs les plus responsables sur le plan des 4 critères précédemment évoqués.

En outre la Sicav n'investit pas sur des émetteurs qui, bien qu'étant notés en interne de «Haute Qualité de Crédit» au sens de la Réglementation monétaire européenne «MMFR», font partie de différentes listes d'exclusions dont notamment:

- Liste d'exclusions sectorielles de la Société de Gestion (tels que par exemple tous les émetteurs appartenant au secteur du tabac);
- Listes d'émetteurs faisant l'objet de graves controverses portant atteinte à des principes fondamentaux des PAIs («Principal Adverse Impacts» ou «Principales Incidences Négatives» sur les facteurs de durabilité) telle que la liste des émetteurs interdits à l'investissement au niveau de la gestion au titre des «Politiques Armes Controversées (AC) et Worst Offenders (WO)».

Au terme de l'analyse de l'univers d'investissement et de la prise en compte des caractéristiques financières et extra-financières des émetteurs, le processus de gestion ISR sélectionne les émetteurs en adoptant une approche dite de « note moyenne », visant à surperformer l'univers d'investissement initial filtré de 25% (jusqu'au 31 décembre 2025, puis 30% à partir du 1er janvier 2026) des émetteurs les moins bien notés ESG, pour chacune des deux catégories d'émetteurs éligibles dans le respect du label ISR V3 mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances français.

- A titre d'illustration, concernant la catégorie des « Emetteurs Privés », le score ESG était de 2.97 en fin d'exercice contre un maximum de référence à 3.27 pour l'univers d'investissement initial filtré de 25% des émetteurs les moins bien notés (un score faible étant meilleur).
- Concernant la classe des « Emetteurs Assimilés Souverains », la Sicav n'affichait aucune exposition en fin d'exercice. Le processus de gestion ISR ne s'appliquait donc pas.

En outre, en sus de la sélection ESG des émetteurs, la Sicav prend en compte des indicateurs ESG DH spécifiques en cohérence avec sa politique d'investissement responsable et pour lesquels la Sicav doit également obtenir un meilleur score que son univers.

Ainsi, en ce qui concerne les objectifs de réduction de l'empreinte carbone qui est l'un des indicateurs majeurs du process de gestion ISR mis en place dans le cadre du label ISR du Ministère de l'Economie et des Finances français dont bénéficie la Sicav dans sa version V3, on peut noter :

- Pour la poche «émetteurs privés»: l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) de cette poche d'émetteurs (exprimée en tonnes de CO₂ émis par million US\$ de CA) s'affiche fin juin 2025 à 130 (171 fin juin 2024) contre 222 (227 fin juin 2024) pour l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) de l'Univers d'Investissement monétaire de référence sur cette typologie d'émetteurs. Le process de gestion ISR aura donc conduit fin juin 2025 à une réduction de 41,4% (24,7% fin juin 2024) de l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) des investissements effectivement réalisés sur ces émetteurs par rapport à celle de l'Univers d'Investissement monétaire de référence qui représente l'ensemble des investissements potentiellement réalisables sur cette typologie d'émetteurs sur la base des seules exigences de qualité de crédit.

Parmi les autres indicateurs de cette catégorie d'émetteurs, la part des émetteurs ayant une politique anticorruption était de 86,30% (92% sur l'exercice précédent) contre un taux de 83,30% (80,2% sur l'exercice précédent) pour l'univers d'investissement initial (un pourcentage élevé étant meilleur).

- Pour la poche «émetteurs souverains assimilés»: l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) de cette poche d'émetteurs (exprimée en tonnes de CO₂ émis par million US\$ de PIB) s'affiche fin juin 2025 à NS* (NS* fin juin 2024) contre 180 (190 fin juin 2024) pour l'intensité carbone moyenne (scope 1+2+3) de l'Univers d'Investissement monétaire de référence sur cette typologie d'émetteurs. Le process de gestion ISR aura donc conduit fin juin 2025 à une réduction de NS* (NS* fin juin 2024) de l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) des investissements effectivement réalisés sur ces émetteurs par rapport à celle de l'Univers d'Investissement monétaire de référence qui représente l'ensemble des investissements potentiellement réalisables sur cette typologie d'émetteurs sur la base des seules exigences de qualité de crédit.

(*): NS: non significatif car à fin juin 2024 et fin juin 2025 la Sicav n'avait aucune détention en «émetteurs souverains assimilés».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

- **En quoi l'indice de référence diffèrerait-il d'un indice de marché large ?**

Non Applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier

atteint les
caractéristiques
environnementales
ou sociales qu'il
promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable

Annexe 2

ORDRE DU JOUR

ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

OSTRUM SRI CASH PLUS
Société d'investissement à capital variable
Capital social : 38 112 254,31 euros
Siège social : Immeuble Eléments
43 avenue Pierre Mendès France 75013 - PARIS
350 958 401 RCS PARIS

ORDRE DU JOUR

ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise ;
- Examen et approbation des comptes annuels, quitus aux administrateurs ;
- Affectation des sommes distribuables ;
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, suivant rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 juin 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale ordinaire constate que l'actif net, qui était de 10 545 595 115,31 euros divisé en 67 039,1134 actions « I », 56 211,7900 actions « R(C) », 3 212,8376 actions « R(D) », 3 001,7703 actions « RE », 46 238,9971 actions « T(C) » et 1 850 846,2927 actions « N » le 28 juin 2024, s'élevait à 12 284 824 866,51 euros divisé en 45 119,4093 actions « I », 68 378,2143 actions « R(C) », 1 095,6441 actions « R(D) », 3 168,4738 actions « RE », 41 193,5450 actions « T(C) », 2 134 239,7003 actions « N » et 13 108,5566 actions « SI » le 30 juin 2025.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 juin 2025 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, suivant rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire suivant rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets de l'exercice clos le 30 juin 2025, s'élèvent à 371 420 618,69 euros décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

Actions « I »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 152 162 700,71 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « R(C) »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 90 271 264,68 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « R(D) »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets de 512 971,80 euros, augmentées du report à nouveau de 10,75 euros, s'élèvent à 512 982,55 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter ces sommes de la manière suivante :

- | | |
|--|------------------|
| o aux actionnaires au titre des dividendes : | 512 980,57 euros |
| o en report à nouveau | 1,98 euros. |

L'assemblée générale décide de fixer le dividende net unitaire de l'exercice à 468,20 euros par action « R(D) ».

Ce dividende, qui ne donne pas lieu à crédit d'impôt pour les résidents fiscaux en France sera détaché le 5 novembre 2025 et mis en paiement le 7 novembre 2025.

Il est composé de :

- revenus d'obligations françaises à concurrence de 4,06 euros
- revenus d'autres obligations européennes à concurrence de 5,64 euros
- revenus de titres de créances négociables européens à concurrence de 397,83 euros
- revenus de titres de créances à concurrence de 29,21 euros
- revenus d'autres obligations et titres de créances internationales à concurrence de 31,46 euros.

Pour les actionnaires, personnes physiques, résidents fiscaux français, ces revenus sont soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% en application des dispositions prévues à l'article 125 A III bis du Code Général des Impôts, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. En effet, ces revenus sont soumis in fine, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le revenu brut au taux forfaitaire de 12,8 %, soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif (article 200 A du Code général des impôts). Les revenus sont par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été affectées de la manière suivante lors des trois exercices précédents :

Exercice	Affectation
2023-2024	Dividende net unitaire : 517,17 €
2022-2023	Dividende net unitaire : 233,67 €
2021-2022	capitalisation

Actions « RE »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 100 803,57 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « T(C) »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 20 045 374,32 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « N »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 7 008 883,11 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors du dernier exercice.

Actions « SI » (créées le 10 juillet 2024)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 101 318 620,50 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -555 442,78 euros, décide d'affecter ces sommes de la manière suivante :

Actions « I »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -220 845,52 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « R(C) »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -131 966,32 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « R(D) »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -219,65 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été affectées de la manière suivante lors des trois exercices précédents :

Exercice	Affectation
2023-2024	Dividende net unitaire : 46,13 €
2022-2023	capitalisation
2021-2022	capitalisation

Actions « RE »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -147,62 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « T(C) »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -29 299,92 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « N »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -10 172,26 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

Actions « SI » (créées le 10 juillet 2024)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -162 791,49 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Natixis Investment Managers International pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de juin 2031.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur d'Ostrum Asset Management pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de juin 2031.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Annexe 3

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 30/06/2025 et pour référence les comptes annuels arrêtés au 28/06/2024

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexes
- Inventaire

OSTRUM SRI CASH PLUS

COMPTES ANNUELS 30/06/2025

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	1 310 333 918,87
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	806 693 247,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	503 640 671,38
Titres de créances (D)	9 835 734 154,89
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	9 821 290 100,72
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	14 444 054,17
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	916 446 384,60
OPCVM	916 446 384,60
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	19 889 333,71
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	12 082 403 792,07
Créances et comptes d'ajustement actifs	5 206 985,88
Comptes financiers	222 919 602,89
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	228 126 588,77
Total de l'actif I+II	12 310 530 380,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	11 923 703 530,01
Report à nouveau sur revenu net	10,75
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	7,52
Résultat net de l'exercice	361 121 318,23
Capitaux propres I	12 284 824 866,51
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	12 284 824 866,51
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	2 154 482,23
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	2 154 482,23
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	23 544 386,38
Concours bancaires	6 645,72
Sous-total autres passifs IV	23 551 032,10
Total Passifs : I+II+III+IV	12 310 530 380,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	12 241 765,77
Produits sur titres de créances	339 382 975,76
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	7 498 508,17
Produits sur opérations temporaires sur titres	2 207 837,72
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	19 827 704,19
Sous-total produits sur opérations financières	381 158 791,61
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-7 889 649,90
Charges sur opérations temporaires sur titres	-2 268,40
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-127 780,94
Sous-total charges sur opérations financières	-8 019 699,24
Total revenus financiers nets (A)	373 139 092,37
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-19 543 353,70
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-19 543 353,70
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	353 595 738,67
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	17 824 880,02
Sous-total revenus nets I = (C+D)	371 420 618,69
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	1 849 471,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-416 483,76
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 432 987,39
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 988 437,69
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-555 450,30

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-9 455 124,21
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-75,95
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-9 455 200,16
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-288 650,00
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-9 743 850,16
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	361 121 318,23

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

La SICAV a pour objectif de réaliser une performance nette supérieure à l'€STR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro) en intégrant dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable) qui vise à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale/sociétale et de gouvernance (ESG).

A travers cette approche d'investissement ISR, le délégataire de gestion financière estime pouvoir privilégier le financement à court terme des sociétés les plus responsables sur le plan Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

La SICAV promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais elle n'a pas pour objectif un investissement durable. Elle pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	7 240 303 744,76	11 629 915 986,18	10 752 429 505,59	10 545 595 115,31	12 284 824 866,51
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I en EUR					
Actif net	6 285 031 236,22	9 871 992 158,69	8 004 228 444,18	7 151 122 816,58	4 961 031 344,49
Nombre de titres	61 971,0772	97 872,9331	78 032,1729	67 039,1134	45 119,4093
Valeur liquidative unitaire	101 418,78	100 865,39	102 576,00	106 670,90	109 953,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-269,76	-370,47	-27,20	312,88	-4,89
Capitalisation unitaire sur revenu	-148,29	-160,55	1 593,08	3 591,34	3 372,44
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	192 250 447,25	228 508 726,87
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1 850 846,2927	2 134 239,7003
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	103,87	107,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	3,31	3,28
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC en EUR					
Actif net	583 786 424,89	1 373 119 154,78	1 791 069 772,70	2 416 320 690,96	3 027 224 606,02
Nombre de titres	14 269,3237	33 751,8485	43 299,4277	56 211,7900	68 378,2143
Valeur liquidative unitaire	40 911,98	40 682,78	41 364,74	42 986,01	44 271,77
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-108,82	-148,71	-10,95	127,73	-1,92
Capitalisation unitaire sur revenu	-65,30	-71,40	634,41	1 416,67	1 320,17
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD en EUR					
Actif net	1 321 150,98	1 290 947,88	59 615 428,08	50 118 519,64	16 975 233,04
Nombre de titres	87,6370	86,1182	3 911,3369	3 212,8376	1 095,6441
Valeur liquidative unitaire	15 075,26	14 990,41	15 241,70	15 599,45	15 493,38
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	46,13	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-40,07	-55,04	-3,95	0,00	-0,20
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	233,67	517,17	468,20
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (1)
Capitalisation unitaire sur revenu	-25,02	-26,45	0,00	0,00	0,00

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE en EUR					
Actif net	117 304,67	251 590,65	177 723,03	3 157 070,58	3 430 398,78
Nombre de titres	117,1504	252,6772	175,5403	3 001,7703	3 168,4738
Valeur liquidative unitaire	1 001,31	995,69	1 012,43	1 051,73	1 082,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,60	-3,65	-0,26	3,10	-0,04
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,66	-1,73	15,56	34,31	31,81
Action OSTRUM SRI CASH PLUS SI en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	3 375 450 189,32
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	13 108,5566
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	257 499,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-12,41
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	7 729,19
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC en EUR					
Actif net	370 047 628,00	383 262 134,18	897 338 137,60	732 625 570,30	672 204 367,99
Nombre de titres	24 537,6969	25 558,6990	58 854,4452	46 238,9971	41 193,5450
Valeur liquidative unitaire	15 080,78	14 995,36	15 246,73	15 844,32	16 318,19
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-39,88	-54,61	-4,04	47,02	-0,71
Capitalisation unitaire sur revenu	-25,31	-27,42	233,85	522,23	486,61

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 29 juin 2024 au 30 juin 2025.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés

- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les instruments du marché monétaire à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres instruments du marché monétaire à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur)

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net hors OPCVM/FIA	Actions I : 0,20 % TTC Actions R : 0,25% TTC Actions RE : 0,50 % TTC Actions TC : 0,25% TTC Action N : 0,25% TTC Action N1 : 0,25% TTC Action SI : 0,15% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20 % TTC de l'assiette par rapport à l'€STR capitalisé

Commission de surperformance :

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie d'action donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé de la SICAV et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé de la SICAV s'entend comme l'actif de la SICAV évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif de la SICAV constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence de la SICAV.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé cours de clôture, libellé en euro.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance de la SICAV est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1^{er} juillet 2022 pour les Actions I, R(C), R(D), RE et T(C).

La date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 28 juin 2023 pour l'Action N, le 10 juillet 2024 pour l'Action SI et le 1^{er} janvier 2025 pour l'Action N1.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI CASH PLUS SI	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD	Distribution	Distribution

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	10 545 595 115,31
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	46 065 370 295,52
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-44 670 305 632,92
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	353 595 738,67
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 432 987,39
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-9 455 200,16
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 293 096,96
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-115 340,34
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	12 284 824 866,51

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I		
Actions souscrites durant l'exercice	270 690,0163	29 384 248 799,60
Actions rachetées durant l'exercice	-292 609,7204	-31 767 132 555,09
Solde net des souscriptions/rachats	-21 919,7041	-2 382 883 755,49
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	45 119,4093	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N		
Actions souscrites durant l'exercice	5 771 229,0954	610 877 385,30
Actions rachetées durant l'exercice	-5 487 835,6878	-580 779 854,43
Solde net des souscriptions/rachats	283 393,4076	30 097 530,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 134 239,7003	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC		
Actions souscrites durant l'exercice	196 404,1940	8 582 829 212,81
Actions rachetées durant l'exercice	-184 237,7697	-8 053 414 125,00
Solde net des souscriptions/rachats	12 166,4243	529 415 087,81
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	68 378,2143	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD		
Actions souscrites durant l'exercice	9 238,4027	142 571 747,07
Actions rachetées durant l'exercice	-11 355,5962	-175 580 670,94
Solde net des souscriptions/rachats	-2 117,1935	-33 008 923,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 095,6441	

B3a.Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE		
Actions souscrites durant l'exercice	2 927,2548	3 135 612,59
Actions rachetées durant l'exercice	-2 760,5513	-2 957 298,57
Solde net des souscriptions/rachats	166,7035	178 314,02
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 168,4738	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS SI		
Actions souscrites durant l'exercice	24 084,5174	6 140 198 079,67
Actions rachetées durant l'exercice	-10 975,9608	-2 805 521 376,54
Solde net des souscriptions/rachats	13 108,5566	3 334 676 703,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 108,5566	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC		
Actions souscrites durant l'exercice	74 601,1548	1 201 509 458,48
Actions rachetées durant l'exercice	-79 646,6069	-1 284 919 752,35
Solde net des souscriptions/rachats	-5 045,4521	-83 410 293,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	41 193,5450	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
OSTRUM SRI CASH PLUS I FR0010831693	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 961 031 344,49	45 119,4093	109 953,37
OSTRUM SRI CASH PLUS N FR001400ID35	Capitalisation	Capitalisation	EUR	228 508 726,87	2 134 239,7003	107,06
OSTRUM SRI CASH PLUS RC FR0000293714	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 027 224 606,02	68 378,2143	44 271,77
OSTRUM SRI CASH PLUS RD FR0013311461	Distribution	Distribution	EUR	16 975 233,04	1 095,6441	15 493,38
OSTRUM SRI CASH PLUS RE FR0010845065	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 430 398,78	3 168,4738	1 082,66
OSTRUM SRI CASH PLUS SI FR001400R6M6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 375 450 189,32	13 108,5566	257 499,76
OSTRUM SRI CASH PLUS TC FR0013311487	Capitalisation	Capitalisation	EUR	672 204 367,99	41 193,5450	16 318,19

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 310 333,92	344 609,93	965 723,99	0,00	0,00
Titres de créances	9 835 734,16	6 141 570,16	3 694 164,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	222 919,60	0,00	0,00	0,00	222 919,60
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-6,65	0,00	0,00	0,00	-6,65
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-4 419 814,67	4 419 814,67	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		2 066 365,42	9 079 702,66	0,00	222 912,95

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	165 711,32	472 142,59	672 480,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	6 114 356,9 4	2 163 481,7 0	1 557 895,52	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	222 919,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-6,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	1 992 162,0 0	1 190 127,0 0	-802 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	8 495 143,2 1	1 445 497,2 9	1 428 340,53	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	405 584,03	41 828,80	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,60	2,22	0,00	0,10	0,08
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	-6,51	0,00	-0,14
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-405 699,43	-41 860,50	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-114,80	-29,48	-6,51	0,10	-0,06

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	604 240,45	0,00	706 093,47
Titres de créances	9 695 824,11	87 114,91	52 795,13
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	10 300 064,56	87 114,91	758 888,60

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE CIB	5 188,40	0,00
EUREX CLEARING AG	511,70	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	3 656,01	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	10 533,22	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE	5 206,99	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
EUREX CLEARING AG	0,00	2 154,48
Dettes		
Collatéral espèces		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	5 108,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	3 530,00
NATIXIS	0,00	670,00
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	10 476,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Collatéraux	5 206 985,88
Total des créances		5 206 985,88
Dettes		
	Frais de gestion fixe	1 472 592,51
	Frais de gestion variable	2 287 793,87
	Collatéraux	19 784 000,00
Total des dettes		23 544 386,38
Total des créances et des dettes		-18 337 400,50

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 069 016,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	972 922,89
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	263 013,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	32 399,91
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 482 702,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Frais de gestion variables provisionnés	52 564,69
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	98 317,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Frais de gestion variables provisionnés	661,06
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	30/06/2025
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 074,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,28
Frais de gestion variables provisionnés	6,17
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS SI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 382 386,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Frais de gestion variables provisionnés	366 051,06
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 801 678,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Frais de gestion variables provisionnés	12 557,36
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			7 929 415,89
	FR0013476199	BPCE 0.25% 15-01-26	7 929 415,89
TCN			431 273 771,07
	666904678INF	NATIXIS 010825 OISEST 0.24	50 567 259,39
	666905190INF	NATIXIS 030326 OISEST 0.3	75 478 117,50
	666904468INF	NATIXIS 030725 OISEST 0.22	101 328 914,83
	666905453INF	NATIXIS 070426 OISEST 0.33	50 204 320,67
	666904484INF	NATIXIS 070725 OISEST 0.22	50 647 927,08
	666903000INF	NATIXIS 080725 OISEST 0.29	51 616 685,00
	666903319INF	NATIXIS 120825 OISEST 0.29	51 430 546,60
OPC			916 446 384,60
	FR001400XZ22	OSTRUM EURO LIQUIDITY LVNAV SI	320 120 345,60
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	596 326 039,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 355 649 571,56

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	371 420 618,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	371 420 618,69
Report à nouveau	10,75
Sommes distribuables au titre du revenu net	371 420 629,44

Action OSTRUM SRI CASH PLUS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	152 162 700,71
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	152 162 700,71
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	152 162 700,71
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	152 162 700,71
Total	152 162 700,71
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	7 008 883,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 008 883,11
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 008 883,11
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	7 008 883,11
Total	7 008 883,11
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	90 271 264,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	90 271 264,68
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	90 271 264,68
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	90 271 264,68
Total	90 271 264,68
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	512 971,80
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	512 971,80
Report à nouveau	10,75
Sommes distribuables au titre du revenu net	512 982,55
Affectation :	
Distribution	512 980,57
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,98
Capitalisation	0,00
Total	512 982,55
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	1 095,6441
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	468,20
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	100 803,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	100 803,57
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	100 803,57
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	100 803,57
Total	100 803,57
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	101 318 620,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	101 318 620,50
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	101 318 620,50
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	101 318 620,50
Total	101 318 620,50
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	20 045 374,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	20 045 374,32
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	20 045 374,32
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	20 045 374,32
Total	20 045 374,32
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-555 450,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-555 450,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	7,52
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-555 442,78

Action OSTRUM SRI CASH PLUS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-220 845,52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-220 845,52
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-220 845,52
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-220 845,52
Total	-220 845,52
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-10 172,26
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-10 172,26
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-10 172,26
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-10 172,26
Total	-10 172,26
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-131 966,32
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-131 966,32
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-131 966,32
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-131 966,32
Total	-131 966,32
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-227,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-227,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	7,52
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-219,65
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-219,65
Total	-219,65
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-147,62
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-147,62
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-147,62
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-147,62
Total	-147,62
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-162 791,49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-162 791,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-162 791,49
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-162 791,49
Total	-162 791,49
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-29 299,92
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-29 299,92
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-29 299,92
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-29 299,92
Total	-29 299,92
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 310 333 918,87	10,67
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			806 693 247,49	6,57
Banques commerciales			38 737 525,69	0,32
BPCE 0.25% 15-01-26	EUR	8 000 000	7 929 415,89	0,06
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	3 250 000	3 263 644,21	0,03
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	10 000 000	9 917 224,66	0,08
WESTPAC BANKING 3.703% 16-01-26	EUR	17 200 000	17 627 240,93	0,15
Biens de consommation durables			27 054 588,94	0,22
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 04-09-25	EUR	13 000 000	13 025 795,61	0,11
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 27-05-26	EUR	14 000 000	14 028 793,33	0,11
Composants automobiles			15 073 226,71	0,12
CIE GEN DES ETS MICHELIN 0.875% 03-09-25	EUR	15 000 000	15 073 226,71	0,12
Courrier, fret aérien et logistique			8 440 175,70	0,07
FEDEX 0.45% 05-08-25	EUR	8 420 000	8 440 175,70	0,07
Distribution spécialisée			11 096 739,22	0,09
NATL GRID NORTH AMERICA 0.41% 20-01-26	EUR	11 192 000	11 096 739,22	0,09
Electricité			43 533 173,01	0,35
EDF 4.0% 12-11-25 EMTN	EUR	17 900 000	18 465 738,08	0,15
RTE EDF 1.625% 27/11/25 EMTN	EUR	10 000 000	10 071 719,18	0,08
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.125% 25-07-25	EUR	15 000 000	14 995 715,75	0,12
Gestion immobilière et développement			6 343 170,53	0,05
VONOVIA SE 1.125% 08-09-25	EUR	6 300 000	6 343 170,53	0,05
Infrastructure de transports			7 238 902,68	0,06
ABERTIS INFRA 0.625% 15-07-25	EUR	7 200 000	7 238 902,68	0,06
Machines			13 285 579,73	0,11
FORTIVE 3.7% 13-02-26	EUR	13 000 000	13 285 579,73	0,11
Marchés de capitaux			100 340 294,12	0,82
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH 0.25% 05-01-26	EUR	13 700 000	13 583 899,07	0,11
NATL BANK OF CANADA OISEST+0.27% 26-09-25	EUR	30 000 000	30 003 877,13	0,24
NATL BANK OF CANADA OISEST+0.28% 27-10-25	EUR	50 000 000	50 227 926,25	0,42
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV 0.0% 18-11-25	EUR	6 579 000	6 524 591,67	0,05
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			9 462 949,09	0,08
TMO 1.4 01/23/26	EUR	9 450 000	9 462 949,09	0,08
Produits alimentaires			15 846 880,00	0,13
DANONE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	16 000 000	15 846 880,00	0,13
Produits chimiques			19 702 726,11	0,16
ECOLAB 2.625% 08-07-25	EUR	15 500 000	15 899 042,19	0,13
PPG INDUSTRIES 0.875% 03-11-25	EUR	3 800 000	3 803 683,92	0,03
Services aux collectivités			13 726 946,96	0,11
ENGIE 1.0% 13-03-26 EMTN	EUR	13 800 000	13 726 946,96	0,11

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services clientèle divers			15 124 165,00	0,12
AYVENS E3R+0.65% 06-10-25 EMTN	EUR	15 000 000	15 124 165,00	0,12
Services financiers diversifiés			425 415 951,53	3,47
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.875% 19-01-26	EUR	11 800 000	11 861 028,63	0,10
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.2% 18-03-26	EUR	26 686 000	26 320 931,87	0,21
DIGITAL DUTCH FINCO BV 0.625% 15-07-25	EUR	10 000 000	10 052 531,51	0,08
DLR 2 1/2 01/16/26	EUR	6 050 000	6 121 640,29	0,05
FIDELITY NATL INFORMATION SERVICES 0.625% 03-12-25	EUR	5 800 000	5 781 490,85	0,05
FRESENIUS FINANCE IRELAND 0.0% 01-10-25	EUR	8 027 000	7 980 042,05	0,06
OP CORPORATE BANK 2.875% 15-12-25	EUR	8 000 000	8 147 496,99	0,07
PURPLE PROTECTED ASSET OIEST+0.1% 17-10-25	EUR	50 000 000	50 980 446,67	0,41
PURPLE PROTECTED ASSET OIEST+0.1% 18-11-25	EUR	50 000 000	50 835 880,89	0,41
PURPLE PROTECTED ASSET OIEST+0.17% 04-05-26	EUR	200 000 000	200 741 249,78	1,65
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA E3R+0.25% 18-08-25	EUR	37 000 000	37 115 187,17	0,30
VOLVO TREASURY AB 2.625% 20-02-26	EUR	9 375 000	9 478 024,83	0,08
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			32 010 201,10	0,26
HALEON NETHERLANDS CAPITAL BV 1.25% 29-03-26	EUR	32 157 000	32 010 201,10	0,26
Soins et autres services médicaux			4 260 051,37	0,03
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 1.5% 11-07-25	EUR	4 200 000	4 260 051,37	0,03
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			503 640 671,38	4,10
Services financiers diversifiés			503 640 671,38	4,10
CODEIS SECURITIES OIEST+0.17% 12-12-25	EUR	225 000 000	228 352 525,00	1,86
CODEIS SECURITIES OIEST+0.17% 15-06-26	EUR	175 000 000	175 183 365,88	1,43
SG LUXEMBOURG OIEST+0.17% 15-06-26	EUR	100 000 000	100 104 780,50	0,81
TITRES DE CRÉANCES			9 835 734 154,89	80,06
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			9 821 290 100,72	79,94
Assurance			4 999 719,60	0,04
COFACE SA 020725 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 999 719,60	0,04
Automobiles			165 464 832,47	1,35
Gene Moto Fina Co ZCP 18-09-25	USD	20 000 000	16 892 989,07	0,14
General Motors Financial Co Inc 050825 F	USD	12 500 000	10 619 283,55	0,09
General Motors Financial Co Inc 080725 F	USD	20 000 000	17 052 368,34	0,14
General Motors Financial Co Inc 210825 F	USD	20 000 000	16 955 168,48	0,14
General Motors Financial Co Inc 240925 F	USD	20 000 000	16 879 727,51	0,14
RENAULT SA 080725 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 498 919,55	0,02
RENAULT SA 100925 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 973 823,40	0,05
RENAULT SA 150725 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 497 840,03	0,02
RENAULT SA 230725 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 993 217,02	0,04
RENAULT SA 240925 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 466 184,28	0,05
VOLKSWAGEN AG 300925 FIX 0.0	EUR	65 000 000	64 635 311,24	0,52
Banques			99 397 262,18	0,81
MIZUHO BANK, LTD 161025 FIX 0.0	EUR	100 000 000	99 397 262,18	0,81
Banques commerciales			4 086 154 609,58	33,26
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA 161025	EUR	100 000 000	99 391 888,67	0,81
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 19082	EUR	150 000 000	149 579 029,35	1,20

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 25082	EUR	35 000 000	34 889 751,78	0,28
BANK OF MONTREAL, LONDON BRANCH 171025 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 823 999,63	0,24
BNP PA OISEST+0.18% 31-10-25	EUR	100 000 000	100 069 389,33	0,81
BNP PA OISEST+0.215% 17-12-25	EUR	100 000 000	100 088 440,89	0,81
BNP PARIBAS 150925 OISEST 0.2	EUR	120 000 000	120 893 378,73	0,98
CAISSE FEDERALE DU 060326 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 173 903,11	0,16
CAISSE FEDERALE DU 250725 OISEST 0.27	EUR	20 000 000	20 465 645,70	0,17
CAISSE FEDERALE DU 250925 OISEST 0.31	EUR	20 000 000	20 477 123,48	0,17
CA LEASING 180925 OISEST 0.29	EUR	50 000 000	51 225 953,08	0,42
CASA L OISEST+0.27% 12-01-26	EUR	50 000 000	50 065 889,71	0,41
CIC PARIS 230725 OISEST 0.32	EUR	40 000 000	41 240 573,32	0,34
COMMERZBANK AG FRANCFORT 200326 FIX 0.0	EUR	42 000 000	41 376 541,94	0,34
COMMONWEALTH B 290626 FIX 0.0	EUR	70 000 000	68 607 559,27	0,56
CREDIT AGRICOLE LEASING 290725 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 953 705,88	0,24
CREDIT AGRICOLE SA 020226 OISEST 0.26	EUR	100 000 000	100 186 410,92	0,82
CREDIT AGRICOLE SA 020626 OISEST 0.33	EUR	50 000 000	50 101 674,90	0,41
CREDIT AGRICOLE SA 051125 OISEST 0.25	EUR	50 000 000	50 197 664,88	0,41
CREDIT AGRICOLE SA 210725 OISEST 0.24	EUR	50 000 000	50 598 464,25	0,41
CREDIT MUTUEL ARKEA 050626 OISEST 0.33	EUR	50 000 000	50 081 753,13	0,41
CREDIT MUTUEL ARKEA 080825 OISEST 0.28	EUR	25 000 000	25 720 867,39	0,21
CREDIT MUTUEL ARKEA 080825 OISEST 0.29	EUR	25 000 000	25 723 406,28	0,21
CREDIT MUTUEL ARKEA 090925 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	51 283 937,43	0,42
CREDIT MUTUEL ARKEA 130226 OISEST 0.3	EUR	25 000 000	25 256 101,72	0,21
CREDIT MUTUEL ARKEA 140426 OISEST 0.3	EUR	45 000 000	45 242 628,08	0,37
CREDIT MUTUEL ARKEA 200326 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 371 532,67	0,41
CREDIT MUTUEL ARKEA 241225 OISEST 0.29	EUR	25 000 000	25 365 226,54	0,21
CREDIT MUTUEL ARKEA 250626 OISEST 0.33	EUR	50 000 000	50 014 464,25	0,41
CREDIT MUTUEL ARKEA 311025 OISEST 0.28	EUR	30 000 000	30 599 953,68	0,25
CREDITO EMILIANO 040725 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 997 354,15	0,11
CREDITO EMILIANO 160725 FIX 0.0	EUR	26 000 000	25 975 453,20	0,21
CRED M OISEST+0.31% 02-04-26	EUR	25 000 000	25 158 317,44	0,20
ING BANK NEDERLAND NV 041225 OISEST 0.21	EUR	50 000 000	50 085 615,75	0,41
ING BANK NEDERLAND NV 151025 OISEST 0.22	EUR	50 000 000	50 260 841,86	0,41
ING BANK NEDERLAND NV 210725 OISEST 0.19	EUR	50 000 000	50 580 052,35	0,41
ING BANK NEDERLAND NV 250825 OISEST 0.17	EUR	50 000 000	50 326 694,14	0,41
ING BANK NEDERLAND NV 311025 OISEST 0.18	EUR	100 000 000	100 063 961,31	0,81
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 061125 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 635 617,21	0,40
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 050326 F	EUR	50 000 000	49 303 855,18	0,40
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 140825 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 880 690,93	0,41
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 230226 F	EUR	45 000 000	44 400 428,45	0,36
KBC GROUPE SA 180825 FIX 0.0	EUR	49 000 000	48 867 438,93	0,40
LA BANQUE POSTALE. 221225 OISEST 0.205	EUR	50 000 000	50 032 662,60	0,41
LA BANQUE POSTALE. 260326 FIX 0.0	EUR	80 000 000	78 797 347,60	0,64
LA BANQUE POSTALE 240725 OISEST 0.285	EUR	75 000 000	77 283 954,92	0,63
LA BANQUE POSTALE 270126 OISEST 0.3	EUR	25 000 000	25 299 002,74	0,21
LA BANQUE POSTALE 270226 OISEST 0.275	EUR	50 000 000	50 340 116,67	0,41
LCL CREDIT LYONNAIS 110925 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	51 259 508,22	0,42
LCL CREDIT LYONNAIS 181225 OISEST 0.24	EUR	80 000 000	80 069 838,60	0,65
LCL CREDIT LYONNAIS 210825 OISEST 0.23	EUR	50 000 000	50 464 960,97	0,41
LCL CREDIT LYONNAIS 220925 OISEST 0.23	EUR	50 000 000	50 355 549,33	0,41

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LCL OISEST+0.28% 31-10-25	EUR	13 000 000	13 259 108,93	0,11
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 070725 FI	EUR	50 000 000	49 983 072,40	0,41
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 240925 FI	EUR	75 000 000	74 633 659,65	0,61
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 241125 FI	EUR	50 000 000	49 585 758,64	0,40
NATIONAL AUSTRALIA 260626 OISEST 0.25	EUR	80 000 000	80 016 681,56	0,65
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD, LONDON 3110	EUR	50 000 000	49 663 008,07	0,40
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD LONDON 30092	EUR	30 000 000	29 848 195,39	0,24
NATIONAL BANK OF 300626 OISEST 0.295	EUR	40 000 000	40 009 869,81	0,33
RCI BANQUE SA 240925 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 803 206,31	0,32
RCI BANQUE SA 260825 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 938 637,55	0,15
RCI BANQUE ZCP 21-08-25	EUR	15 000 000	14 955 978,45	0,12
SANTANDER CONSUMER BANK 111225 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 863 178,13	0,12
SANTANDER CONSUMER BANK 141025 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 942 131,82	0,08
SANTANDER CONSUMER BANK 170925 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 785 062,95	0,41
SOCIETE GENERALE 010825 OISEST 0.2	EUR	50 000 000	50 510 166,00	0,41
SOCIETE GENERALE 020725 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	51 579 614,88	0,42
SOCIETE GENERALE 040725 OISEST 0.3	EUR	52 000 000	53 549 425,15	0,44
SOCIETE GENERALE 131025 OISEST 0.21	EUR	100 000 000	100 548 249,50	0,82
SOCIETE GENERALE 281125 OISEST 0.25	EUR	50 000 000	50 119 579,72	0,41
SOCIETE GENERALE 310326 OISEST 0.3	EUR	100 000 000	100 144 146,11	0,82
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 110725 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 991 491,91	0,12
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 250825 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 843 891,70	0,41
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 260925 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 852 136,40	0,24
TORONTO DOMINION BANK, THE 090925 OISEST	EUR	30 000 000	30 763 641,30	0,25
UBS AG, LONDON BRANCH 031125 FIX 0.0	EUR	75 000 000	74 475 182,70	0,61
UBS AG, LONDON BRANCH 070725 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 497 785,66	0,05
UBS AG, LONDON BRANCH 070825 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 937 099,58	0,24
UNICREDIT S.P.A. 100226 OISEST 0.3	EUR	25 000 000	25 270 881,11	0,21
UNICREDIT S.P.A. 111125 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	50 524 784,44	0,41
UNICREDIT S.P.A. 130226 OISEST 0.3	EUR	25 000 000	25 264 701,72	0,21
WESTPAC BANKING CORP 041125 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 786 759,57	0,24
WESTPAC BANKING CORP 150925 FIX 0.0	EUR	21 000 000	20 909 363,25	0,17
WESTPAC BANKING CORP 261125 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 792 036,68	0,20
Biens de consommation durables			60 939 266,36	0,50
SEB SA 090725 FIX 0.0	EUR	24 000 000	23 988 920,32	0,20
SEB SA 160725 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 974 043,73	0,24
SEB SA 270825 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 976 302,31	0,06
Boissons			23 772 322,63	0,19
COCA COLA HBC FINANCE BV 270326 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 776 423,53	0,11
COCA COLA HBC FINA ZCP 08-07-25	EUR	10 000 000	9 995 899,10	0,08
Compagnies aériennes			48 897 259,66	0,40
OTIS WORLDWIDE CORPORATIO 070725 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 996 471,25	0,08
OTIS WORLDWIDE CORPORATIO 180725 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 993 006,16	0,06
OTIS WORLDWIDE CORPORATIO 180825 FIX 0.0	EUR	32 000 000	31 907 782,25	0,26
Composants automobiles			78 332 617,12	0,64
AUTOLIV INC. 290825 FIX 0.0	USD	30 000 000	25 404 653,08	0,21
CONTINENTAL AG 240725 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 979 298,90	0,12
OPMOBILITY 040725 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 498 058,91	0,08
OPMOBILITY 050825 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 995 261,95	0,02

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OPMOBILITY 110925 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 976 087,91	0,04
OPMOBILITY 210725 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 994 559,41	0,03
VALEO SA 140725 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 484 696,96	0,14
Construction et ingénierie			8 985 212,59	0,07
GROUPE EIFFAGE 310725 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 985 212,59	0,07
Crédit à la consommation			159 117 249,39	1,30
NTT FINANCE UK LIMITED 040925 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 880 595,48	0,24
NTT FINANCE UK LIMITED 061025 FIX 0.0	USD	25 000 000	21 068 558,73	0,17
NTT FINANCE UK LIMITED 110725 FIX 0.0	EUR	42 500 000	42 474 382,05	0,36
NTT FINANCE UK LIMITED 120925 FIX 0.0	EUR	26 000 000	25 883 350,57	0,21
NTT FINANCE UK LIMITED 160925 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 810 362,56	0,32
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			159 273 226,07	1,30
CARREFOUR S A 220925 FIX 0.0	EUR	90 000 000	89 563 719,20	0,72
CARREFOUR S A 280725 FIX 0.0	EUR	22 800 000	22 765 348,29	0,19
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 230725 FIX	EUR	34 000 000	33 956 760,40	0,28
SAVENCIA SA 170725 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 987 398,18	0,11
Divertissement			108 417 897,74	0,88
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 220825 FIX 0.	EUR	22 500 000	22 427 657,60	0,18
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 220925 FIX 0.	EUR	16 400 000	16 314 974,87	0,13
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 290825 FIX 0.	EUR	18 000 000	17 933 863,00	0,15
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 311025 FIX 0.	EUR	25 000 000	24 809 882,97	0,19
VIVENDI 140825 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 983 930,35	0,05
VIVENDI 170725 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 992 281,59	0,07
VIVENDI 260825 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 955 307,36	0,11
Electricité			406 567 935,63	3,31
EDF 020426 FIX 0.0	EUR	75 000 000	73 843 573,74	0,60
EDF 150825 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 925 276,58	0,24
EDF 200526 FIX 0.0	EUR	80 000 000	78 545 373,93	0,64
EDF 250725 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 934 592,34	0,41
ORANO SA 100725 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 991 805,48	0,12
ORANO SA 120825 FIX 0.0	EUR	16 500 000	16 457 440,51	0,13
ORANO SA 140825 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 471 567,95	0,09
SSE PLC. 110925 FIX 0.0	EUR	14 500 000	14 438 052,09	0,12
SSE PLC. 160725 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 984 687,54	0,15
SSE PLC. 280725 FIX 0.0	EUR	15 500 000	15 476 294,57	0,13
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 220925 FI	EUR	50 000 000	49 744 564,98	0,40
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 231025 FI	EUR	35 000 000	34 754 705,92	0,28
Emballage et conditionnement			5 493 468,88	0,04
VERALLIA SASU 210725 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 493 468,88	0,04
Equipements électriques			54 248 086,08	0,44
ALSTOM SA 120925 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 869 058,45	0,24
ALSTOM SA 300925 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 880 257,25	0,18
NEXANS SA 090725 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 498 770,38	0,02
Equipements et fournitures médicaux			34 946 084,31	0,28
ESSILORLUXOTTICA 280725 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 946 084,31	0,28

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et instruments électroniques			249 376 654,41	2,03
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 100925 FIX 0.	EUR	75 000 000	74 694 030,43	0,61
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 180825 FIX 0.	EUR	75 000 000	74 796 344,51	0,61
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 210725 FIX 0.	EUR	100 000 000	99 886 279,47	0,81
FPI Bureautiques			56 540 762,43	0,46
GECINA 091225 FIX 0.0	EUR	28 000 000	27 742 946,34	0,23
GECINA 181225 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 805 855,30	0,16
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 170725 FIX 0.	EUR	9 000 000	8 991 960,79	0,07
FPI de détail			129 369 821,79	1,05
CARMILA SA 220925 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 960 830,44	0,06
KLEPIERRE 051225 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 433 506,72	0,06
KLEPIERRE 071125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 926 854,88	0,08
KLEPIERRE 081025 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 921 155,79	0,11
KLEPIERRE 150925 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 913 658,36	0,16
KLEPIERRE 160126 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 449 679,78	0,04
KLEPIERRE 181225 FIX 0.0	EUR	30 500 000	30 207 715,18	0,24
KLEPIERRE 230925 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 937 896,37	0,11
KLEPIERRE 260626 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 267 053,67	0,09
KLEPIERRE 270226 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 905 262,60	0,06
KLEPIERRE 300126 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 446 208,00	0,04
FPI Soins de Santé			64 937 037,05	0,53
COFINIMMO SA 140725 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 980 938,85	0,21
COFINIMMO SA 150725 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 991 789,91	0,08
COFINIMMO SA 210725 FIX 0.0	EUR	21 000 000	20 975 384,22	0,17
COFINIMMO SA 220725 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 988 924,07	0,07
Gestion et promotion immobilière			48 115 993,99	0,39
CDC HABITAT 090226 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 870 874,86	0,08
CDC HABITAT 160326 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 387 698,00	0,06
CDC HABITAT 260825 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 950 934,69	0,12
CDC HABITAT 271025 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 958 929,96	0,05
CDC HABITAT 290925 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 947 556,48	0,08
Hôtels, restaurants et loisirs			15 974 552,54	0,13
ACCOR SA 280725 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 974 552,54	0,13
Industrie aérospatiale et défense			64 210 892,92	0,52
SAFRAN SA 130825 FIX 0.0	EUR	14 500 000	14 463 959,71	0,12
SAFRAN SA 260925 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 746 933,21	0,40
Infrastructure de transports			34 450 563,23	0,28
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS SA 110925 FIX 0	EUR	2 500 000	2 489 286,61	0,02
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS SA 170725 FIX 0	EUR	9 000 000	8 991 709,64	0,07
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS SA 240725 FIX 0	EUR	23 000 000	22 969 566,98	0,19
Logiciels			142 751 485,19	1,16
EVONIK INDUSTRIES 070725 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 997 851,17	0,05
EVONIK INDUSTRIES 070725 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 998 209,31	0,04
EVONIK INDUSTRIES 230725 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 491 474,49	0,05
VICAT SA 210725 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 982 344,96	0,11
VINCI OISEST+0.2% 06-08-25	EUR	25 000 000	25 258 942,60	0,21
VINCI SA 090725 OISEST 0.2	EUR	25 000 000	25 317 255,56	0,21

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VINCI SA 210725 OISEST 0.195	EUR	60 000 000	60 705 407,10	0,49
Marchés de capitaux			613 852 658,74	5,00
ABN AMRO BANK NV 300925 FIX 0.0	EUR	38 000 000	37 809 711,08	0,31
ABN AMRO BANK NV 311025 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 663 225,39	0,40
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BR) 040825	EUR	53 000 000	52 902 241,95	0,43
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BR) 220126	EUR	53 000 000	52 395 574,84	0,43
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BR) 230426	EUR	25 000 000	24 588 657,98	0,20
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 03032	EUR	22 000 000	21 700 001,70	0,18
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 050825 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 969 615,59	0,13
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 14072	EUR	25 000 000	24 982 355,03	0,20
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 21082	EUR	50 000 000	49 861 290,46	0,41
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 27102	EUR	30 000 000	29 806 089,53	0,24
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT 071125	EUR	27 000 000	26 807 876,88	0,22
ENEL FINANCE AMERICA LLC 080825 FIX 0.0	USD	40 000 000	33 970 208,03	0,28
ENEL FINANCE AMERICA LLC 110725 FIX 0.0	USD	20 000 000	17 046 022,49	0,14
ENEL FINANCE AMERICA LLC 150725 FIX 0.0	USD	30 000 000	25 556 011,09	0,21
MOHAWK CAPITAL LUXEMBOURG SA 160725 FIX	EUR	57 500 000	57 449 798,45	0,47
MOHAWK CAPITAL LUXEMBOURG SA 280725 FIX	EUR	17 500 000	17 472 531,87	0,14
NORDEA BANK ABP. 210725 OISEST 0.17	EUR	75 000 000	75 871 446,38	0,61
Médias			16 087 813,85	0,13
HAVAS SA 070725 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 995 979,62	0,08
HAVAS SA 210725 FIX 0.0	EUR	6 100 000	6 091 834,23	0,05
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			25 909 152,80	0,21
DANAHER CORP 120825 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 987 766,59	0,04
DANAHER CORP 140725 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 995 514,02	0,05
DANAHER CORP 220925 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 925 872,19	0,12
Produits alimentaires			52 039 550,48	0,42
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 080725 FIX 0	EUR	5 000 000	4 997 719,04	0,04
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 300925 FIX 0	EUR	15 000 000	14 905 077,26	0,12
BONDUELLE 230925 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 948 385,71	0,07
BONDUELLE 290925 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 987 585,05	0,02
MONDELEZ INTERNATIONAL INC 200825 FIX 0.	USD	25 000 000	21 200 783,42	0,17
Produits chimiques			135 608 537,38	1,10
AKZO NOBEL NV 150725 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 968 717,37	0,32
AKZO NOBEL NV 210725 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 979 902,46	0,15
AKZO NOBEL NV 250925 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 825 624,23	0,28
AKZO NOBEL NV 260825 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 903 376,21	0,24
BASF SE 300925 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 930 917,11	0,11
Produits pour l'industrie du bâtiment			14 986 027,69	0,12
ASSA ABLOY AB 170725 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 986 027,69	0,12
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			58 893 275,57	0,48
RED ELEC FINA ZCP 31-07-25	EUR	59 000 000	58 893 275,57	0,48
Services aux collectivités			452 815 733,23	3,69
ENGIE SA 010825 OISEST 0.25	EUR	24 000 000	24 110 681,31	0,20
ENGIE SA 220925 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 811 605,40	0,32
ENGIE SA 220925 OISEST 0.17	EUR	100 000 000	100 069 455,75	0,82
ENGIE SA 260925 OISEST 0.16	EUR	28 000 000	28 008 596,54	0,23

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENGIE SA 300925 OISEST 0.15	EUR	30 000 000	30 001 010,83	0,24
EWE AG 190925 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 448 204,77	0,09
EWE AG 190925 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 930 939,69	0,11
EWE AG 190925 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 438 339,01	0,10
VEOLIA ENVIRONNEMENT 060825 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 948 175,16	0,20
VEOLIA ENVIRONNEMENT 140825 FIX 0.0	EUR	49 000 000	48 876 223,68	0,40
VEOLIA ENVIRONNEMENT 170725 OISEST 0.195	EUR	40 000 000	40 477 720,33	0,33
VEOLIA ENVIRONNEMENT 240925 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 852 004,95	0,24
VEOLIA ENVIRONNEMENT 250825 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 842 775,81	0,41
Services aux entreprises			58 630 051,87	0,48
ELIS EX HOLDELIS ZCP 27-10-25	EUR	3 000 000	2 978 749,35	0,02
ELIS SA EX HOLDELIS SA 060825 FIX 0.0	EUR	4 300 000	4 290 782,54	0,03
ELIS SA EX HOLDELIS SA 200825 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 985 026,23	0,04
LA POSTE 110725 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 986 127,84	0,22
LA POSTE 290925 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 411 536,34	0,14
SOCIETE BIC 290925 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 977 829,57	0,03
Services aux professionnels			20 410 960,41	0,17
BUREAU VERITAS 071125 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 950 960,56	0,05
TELEPERFORMANCE SE 070825 FIX 0.0	EUR	8 500 000	8 480 657,81	0,07
TELEPERFORMANCE SE 260825 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 979 342,04	0,05
Services clientèle divers			70 897 238,10	0,58
ECOLAB NL 11 BV 290825 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 942 205,96	0,14
ISS GLOBAL AS 150725 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 490 872,30	0,09
ISS GLOBAL AS 170725 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 985 100,81	0,12
ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG SARL 020725 FI	EUR	5 500 000	5 499 641,33	0,04
ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG SARL 090725 FI	EUR	4 000 000	3 997 914,51	0,03
ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG SARL 110725 FI	EUR	10 000 000	9 993 483,14	0,08
ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG SARL 170725 FI	EUR	7 000 000	6 992 705,52	0,06
ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG SARL 250725 FI	EUR	3 000 000	2 995 314,53	0,02
Services de télécommunication diversifiés			182 868 294,15	1,49
TELEFONICA EMISIONES SAU 260925 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 968 387,79	0,05
TELEFONICA EUROPE BV 070725 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 990 979,51	0,20
TELEFONICA EUROPE BV 080126 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 912 824,52	0,06
TELEFONICA EUROPE BV 080725 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 978 951,50	0,42
TELEFONICA EUROPE BV 101125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 922 198,39	0,08
TELSTRA GROUP LTD 030725 FIX 0.0	USD	20 000 000	17 063 387,08	0,14
TELSTRA GROUP LTD 180725 FIX 0.0	USD	22 500 000	19 159 951,21	0,16
TELSTRA GROUP LTD 291025 FIX 0.0	USD	15 000 000	12 606 035,00	0,10
TELUS CORP 110725 FIX 0.0	USD	6 000 000	5 113 664,59	0,04
TELUS CORP 160725 FIX 0.0	USD	18 000 000	15 331 015,44	0,12
TELUS CORP 280825 FIX 0.0	USD	17 500 000	14 820 899,12	0,12
Services de télécommunication mobile			88 503 422,42	0,72
AMERICA MOVIL BV 031025 FIX 0.0	EUR	20 500 000	20 380 101,94	0,17
AMERICA MOVIL BV 061125 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 448 419,52	0,05
AMERICA MOVIL BV 061125 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 912 709,96	0,09
AMERICA MOVIL BV 070825 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 478 703,99	0,08
AMERICA MOVIL BV 100725 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 496 478,91	0,05
AMERICA MOVIL BV 141125 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 403 155,03	0,09

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AMERICA MOVIL BV 211125 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 955 770,79	0,04
AMERICA MOVIL BV 240725 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 990 322,09	0,06
AMERICA MOVIL BV 260925 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 437 760,19	0,09
Services financiers diversifiés			1 618 213 301,39	13,17
AMCOR UK FINANCE PLC 070725 FIX 0.0	EUR	24 500 000	24 491 124,82	0,20
AMCOR UK FINANCE PLC 070725 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 992 754,96	0,16
AMCOR UK FINANCE PLC 120825 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 965 141,84	0,11
AMCOR UK FINANCE PLC 130825 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 493 635,22	0,02
AMCOR UK FINANCE PLC 140825 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 973 981,98	0,08
AMCOR UK FINANCE PLC 210825 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 958 154,15	0,11
AMERICAN HONDA FINANCE CORP 050925 FIX 0	USD	23 900 000	20 221 496,55	0,16
AMERICAN HONDA FINANCE CORP 130825 FIX 0	USD	20 000 000	16 973 070,11	0,14
ASSA ABLO FINA SER ZCP 14-11-25	EUR	11 000 000	10 910 218,36	0,09
ASSA ABLO FINA SER ZCP 16-10-25	EUR	20 000 000	19 871 110,40	0,16
AVERY DENNISON 240925 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 953 773,41	0,07
AVERY DENNISON 300925 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 944 968,93	0,08
AVRIL SCA 190925 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 951 101,13	0,07
BANQUE FEDERATIVE 010825 OISEST 0.32	EUR	40 000 000	41 201 986,09	0,34
BANQUE FEDERATIVE 120825 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	51 442 904,93	0,42
BANQUE FEDERATIVE 311025 OISEST 0.33	EUR	50 000 000	51 026 844,13	0,42
CA CONSUMER FINANCE 040825 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 984 958,02	0,06
CRH AMER FINA ZCP 20-08-25	USD	25 000 000	21 201 064,32	0,17
CRH AMERICA FINANCE INC 150725 FIX 0.0	USD	20 000 000	17 037 974,36	0,14
CRH AMERICA FINANCE INC 210725 FIX 0.0	USD	27 500 000	23 409 700,30	0,19
DZ BANK AG DEU 281025 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 678 238,74	0,40
EUROFACTOR 150925 OISEST 0.24	EUR	70 000 000	70 576 530,89	0,57
EUROFACTOR 241025 OISEST 0.25	EUR	50 000 000	50 235 136,06	0,41
FERROVIAL SE 220725 FIX 0.0	EUR	16 500 000	16 479 971,62	0,13
KBC BANK 241125 FIX 0.0	EUR	32 000 000	31 723 670,27	0,26
MEDIOBANCA INTERNATIONAL LTD 150526 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 640 066,00	0,16
NATIXIS 010825 OISEST 0.24	EUR	50 000 000	50 567 259,39	0,41
NATIXIS 030326 OISEST 0.3	EUR	75 000 000	75 478 117,50	0,61
NATIXIS 030725 OISEST 0.22	EUR	100 000 000	101 328 914,83	0,87
NATIXIS 070426 OISEST 0.33	EUR	50 000 000	50 204 320,67	0,41
NATIXIS 070725 OISEST 0.22	EUR	50 000 000	50 647 927,08	0,41
NATIXIS 080725 OISEST 0.29	EUR	50 000 000	51 616 685,00	0,42
NATIXIS 120825 OISEST 0.29	EUR	50 000 000	51 430 546,60	0,42
RECKITT BENCKI 220725 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 968 907,68	0,20
RELX (INVESTMENTS) PLC 110825 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 977 799,07	0,07
RELX (INVESTMENTS) PLC 230725 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 484 961,97	0,09
RELX (INVESTMENTS) PLC 230725 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 484 961,97	0,09
RELX (INVESTMENTS) PLC 310725 FIX 0.0	EUR	15 500 000	15 472 350,91	0,13
RELX (INVESTMENTS) PLC 310725 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 991 080,94	0,04
SGS NEDERLAND HOLDING BV 101125 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 931 589,25	0,06
SGS NEDERLAND HOLDING BV 150725 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 990 292,88	0,09
SGS NEDERLAND HOLDING BV 151225 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 892 338,74	0,08
SOCIETE FINANCIERE AGACHE 220925 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 807 732,30	0,32
SUEZ SACA 281125 FIX 0.0	EUR	13 200 000	13 084 075,09	0,11
SUMI MITS BANK COR ZCP 01-08-25	EUR	50 000 000	49 912 972,85	0,41
SUMITOMO ELECTRIC FINANCE UK PLC 280725	EUR	50 000 000	49 916 806,16	0,41

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUMITOMO MITSU 101125 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 628 162,65	0,40
SUMITOMO MITSU 161025 FIX 0.0	EUR	100 000 000	99 392 769,54	0,81
THE TORO BANK LOND ZCP 22-09-25	EUR	30 000 000	29 862 287,90	0,24
TORONTO DOMINION BANK, THE 030725 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 994 408,40	0,41
TORONTO DOMINION BANK, THE 170725 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 977 657,76	0,20
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 160925 FIX	SEK	117 500 000	10 517 032,40	0,09
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 240925 FIX	SEK	350 000 000	31 311 764,27	0,25
Services liés aux technologies de l'information			88 856 337,32	0,72
CAPGEMINI 050925 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 984 130,08	0,03
CAPGEMINI 110725 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 997 594,56	0,03
CAPGEMINI 180725 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 991 827,20	0,07
CAPGEMINI 270825 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 914 504,42	0,20
THALES SERVICES SAS 100725 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 986 949,94	0,20
THALES SERVICES SAS 150725 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 981 331,12	0,19
Sociétés commerciales et de distribution			11 982 931,48	0,10
REXEL SA 240725 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 982 931,48	0,10
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			14 444 054,17	0,12
Infrastructure de transports			14 444 054,17	0,12
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS SA 040925 FIX 0	EUR	14 500 000	14 444 054,17	0,12
TITRES D'OPC			916 446 384,60	7,46
OPCVM			916 446 384,60	7,46
Gestion collective			916 446 384,60	7,46
OSTRUM EURO LIQUIDITY LVNAV SI	EUR	1 280	320 120 345,60	2,61
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	55 841	596 326 039,00	4,85
Total			12 062 514 458,36	98,19

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/USD/20250716	2 030 688,73	0,00	EUR	17 362 532,57	USD	-15 331 843,84
A/EUR/USD/20250821	1 886 928,09	0,00	EUR	18 849 255,84	USD	-16 962 327,75
A/EUR/USD/20250828	1 647 797,22	0,00	EUR	16 477 183,59	USD	-14 829 386,37
V/SEK/EUR/20250916	138 597,53	0,00	EUR	10 663 164,58	SEK	-10 524 567,05
V/SEK/EUR/20250924	224 149,87	0,00	EUR	31 560 081,14	SEK	-31 335 931,27
V/USD/EUR/20250703	1 368 114,97	0,00	EUR	18 429 781,54	USD	-17 061 666,57
V/USD/EUR/20250708	2 201 315,58	0,00	EUR	19 252 828,66	USD	-17 051 513,08
V/USD/EUR/20250711	353 329,22	0,00	EUR	5 466 963,02	USD	-5 113 633,80
V/USD/EUR/20250711	858 754,33	0,00	EUR	17 904 200,32	USD	-17 045 445,99
V/USD/EUR/20250715	455 317,09	0,00	EUR	17 492 703,10	USD	-17 037 386,01
V/USD/EUR/20250715	929 701,62	0,00	EUR	26 485 780,63	USD	-25 556 079,01
V/USD/EUR/20250718	1 292 459,68	0,00	EUR	20 452 764,34	USD	-19 160 304,66
V/USD/EUR/20250721	410 498,70	0,00	EUR	23 820 425,38	USD	-23 409 926,68
V/USD/EUR/20250805	774 625,62	0,00	EUR	11 396 588,17	USD	-10 621 962,55
V/USD/EUR/20250808	864 819,23	0,00	EUR	34 842 844,59	USD	-33 978 025,36
V/USD/EUR/20250813	873 222,59	0,00	EUR	17 851 997,32	USD	-16 978 774,73
V/USD/EUR/20250818	814 342,49	0,00	EUR	22 024 973,61	USD	-21 210 631,12
V/USD/EUR/20250820	376 475,95	0,00	EUR	21 581 961,04	USD	-21 205 485,09
V/USD/EUR/20250829	271 258,50	0,00	EUR	12 980 608,29	USD	-12 709 349,79
V/USD/EUR/20250829	112 201,23	0,00	EUR	12 821 551,02	USD	-12 709 349,79
V/USD/EUR/20250905	521 439,59	0,00	EUR	20 754 067,73	USD	-20 232 628,14
V/USD/EUR/20250918	181 925,65	0,00	EUR	17 085 292,80	USD	-16 903 367,15
V/USD/EUR/20250924	454 303,63	0,00	EUR	17 344 758,69	USD	-16 890 455,06
V/USD/EUR/20251006	209 207,31	0,00	EUR	21 291 722,99	USD	-21 082 515,68
V/USD/EUR/20251029	126 159,11	0,00	EUR	12 743 541,43	USD	-12 617 382,32
Total	19 377 633,53	0,00		466 937 572,39		-447 559 938,86

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
FIX/2.0123/OISEST/0.	50 000 000	101,11	0,00	50 000 000,00
FIX/2.4173/OISEST/0.	50 000 000	14 518,90	0,00	50 000 000,00
FIX/2.4218/OISEST/0.	50 000 000	15 575,15	0,00	50 000 000,00
FIX/2.4638/OISEST/0.	50 000 000	22 380,84	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.693	25 000 000	40 055,80	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.750	70 000 000	14 902,80	0,00	70 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.768	11 500 000	628,83	0,00	11 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.770	13 000 000	5 548,50	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.782	7 500 000	1 698,69	0,00	7 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.791	12 736 000	2 228,01	0,00	12 736 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.796	14 000 000	666,76	0,00	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.801	80 000 000	1 410,45	0,00	80 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.803	80 000 000	10 567,46	0,00	80 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.807	7 000 000	1 879,07	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.808	4 500 000	509,85	0,00	4 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.819	28 000 000	7 444,19	0,00	28 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.838	20 000 000	0,00	-3 049,59	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.846	10 000 000	917,30	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.846	13 200 000	3 469,62	0,00	13 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.850	53 000 000	22 777,19	0,00	53 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.850	17 900 000	4 648,53	0,00	17 900 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.854	20 000 000	591,26	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.858	30 500 000	344,62	0,00	30 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.864	50 000 000	19 360,25	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.866	10 000 000	3 685,70	0,00	10 000 000,00

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/1.867	27 000 000	10 456,01	0,00	27 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.869	32 000 000	167,95	0,00	32 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.869	50 000 000	445,78	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.872	4 000 000	1 427,82	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.875	5 000 000	750,35	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.875	7 000 000	2 397,19	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.878	22 000 000	2 317,50	0,00	22 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.879	6 500 000	893,34	0,00	6 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.880	20 000 000	1 213,17	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.883	50 000 000	20 147,78	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.887	10 000 000	2 746,24	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.892	5 000 000	584,83	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.902	16 400 000	553,32	0,00	16 400 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.908	14 000 000	4 079,60	0,00	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.912	17 500 000	1 715,78	0,00	17 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.913	3 000 000	835,02	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.922	11 000 000	269,57	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.929	13 000 000	2 434,91	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.932	6 500 000	28,94	0,00	6 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.935	10 000 000	2 274,00	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.942	50 000 000	2 648,33	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.945	13 000 000	424,14	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.952	65 000 000	3 159,86	0,00	65 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.954	90 000 000	2 243,40	0,00	90 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.958	75 000 000	2 156,56	0,00	75 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.959	15 000 000	338,55	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.962	50 000 000	6 314,22	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.967	5 000 000	0,00	-744,39	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.971	21 000 000	164,58	0,00	21 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.973	7 500 000	0,00	-5 430,75	7 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.977	75 000 000	0,00	-60 368,19	75 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.980	7 950 000	0,00	-5 585,67	7 950 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.984	5 300 000	0,00	-3 729,08	5 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.988	75 000 000	0,00	-716,65	75 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.988	100 000 000	4 455,67	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.993	50 000 000	797,28	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.994	14 500 000	0,00	-442,15	14 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.994	50 000 000	541,72	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.997	100 000 000	0,00	-449,89	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.016	8 700 000	0,00	-3 905,00	8 700 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.017	14 500 000	0,00	-602,06	14 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.025	11 192 000	0,00	-7 312,18	11 192 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.039	22 000 000	0,00	-16 452,92	22 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.041	50 000 000	0,00	-40 924,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.045	9 450 000	0,00	-7 682,35	9 450 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.049	17 200 000	0,00	-13 345,32	17 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.053	6 050 000	0,00	-4 889,08	6 050 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.058	15 240 000	0,00	-23 294,79	15 240 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.059	8 500 000	0,00	-10 189,71	8 500 000,00

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/2.061	35 000 000	0,00	-870,76	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.069	14 000 000	0,00	-3 304,61	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.070	6 000 000	0,00	-9 027,20	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.078	11 800 000	0,00	-8 285,06	11 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.078	49 000 000	0,00	-4 238,45	49 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.083	7 500 000	13 081,73	0,00	7 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.083	25 000 000	0,00	-10 066,34	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.103	42 000 000	0,00	-75 169,36	42 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.104	9 417 000	0,00	-18 733,56	9 417 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.105	25 000 000	39 953,00	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.108	18 000 000	0,00	-2 974,05	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.123	25 000 000	66,75	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.125	10 000 000	0,00	-8 410,42	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.125	26 000 000	0,00	-1 838,75	26 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.129	15 000 000	23,66	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.130	8 027 000	0,00	-3 362,43	8 027 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.130	11 000 000	0,00	-758,77	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.139	30 000 000	0,00	-19 576,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.154	45 000 000	0,00	-75 412,04	45 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.161	8 000 000	0,00	-8 648,35	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.166	40 000 000	0,00	-20 247,55	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.172	10 000 000	4 572,42	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.179	50 000 000	0,00	-10 716,03	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.185	30 000 000	0,00	-17 628,97	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.185	50 000 000	0,00	-5 051,53	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.187	35 000 000	0,00	-21 487,88	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.189	40 000 000	0,00	-24 305,30	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.193	8 420 000	0,00	-2 401,12	8 420 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.198	10 000 000	0,00	-7 793,94	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.205	40 000 000	0,00	-25 875,90	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.214	10 000 000	0,00	-12 028,65	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.218	38 000 000	0,00	-29 461,49	38 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.219	7 200 000	0,00	-1 509,22	7 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.224	8 000 000	0,00	-7 390,47	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.230	22 500 000	0,00	-11 173,05	22 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.232	16 533 740	0,00	-6 442,10	16 533 740,00
OISEST/0.0/FIX/2.239	30 000 000	0,00	-25 002,49	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.242	18 906 159	0,00	-7 164,80	18 906 159,00
OISEST/0.0/FIX/2.245	75 000 000	0,00	-49 668,73	75 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.252	4 300 000	0,00	-1 424,29	4 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.254	30 000 000	0,00	-12 701,87	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.259	19 000 000	0,00	-8 507,38	19 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.265	35 000 000	0,00	-15 991,50	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.283	8 000 000	0,00	-15 860,01	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.286	2 500 000	0,00	-456,20	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.286	50 000 000	0,00	-27 474,49	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.287	4 500 000	0,00	-8 220,34	4 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.291	150 000 000	0,00	-68 859,00	150 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.292	49 000 000	0,00	-17 624,92	49 000 000,00

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/2.292	5 000 000	0,00	-2 423,41	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.297	6 000 000	0,00	-8 852,53	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.305	10 000 000	0,00	-2 620,50	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.308	7 000 000	0,00	-2 068,36	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.309	50 000 000	42 014,13	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.311	14 000 000	0,00	-3 098,45	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.318	10 000 000	4 466,50	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.319	53 000 000	16 077,55	0,00	53 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.323	8 000 000	0,00	-2 397,48	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.357	50 000 000	0,00	-25 730,37	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.365	50 000 000	0,00	-24 068,76	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.366	25 000 000	6 632,64	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.373	50 000 000	12 266,89	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.377	25 000 000	14 693,63	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.383	25 000 000	13 806,13	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.385	75 000 000	41 936,55	0,00	75 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.386	50 000 000	26 535,17	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.401	30 000 000	0,00	-8 876,32	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.410	9 000 000	0,00	-5 670,09	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.411	50 000 000	0,00	-22 555,50	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.417	7 000 000	0,00	-4 006,60	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.424	23 000 000	0,00	-5 037,71	23 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.430	6 500 000	0,00	-2 146,52	6 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.433	100 000 000	0,00	-44 711,50	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.434	6 500 000	0,00	-1 806,73	6 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.436	17 500 000	0,00	-4 702,45	17 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.447	25 000 000	0,00	-5 627,47	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.458	15 000 000	0,00	-7 132,37	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.462	19 262 693	0,00	-6 823,60	19 262 693,00
OISEST/0.0/FIX/2.465	17 380 076	0,00	-8 177,79	17 380 076,00
OISEST/0.0/FIX/2.478	40 000 000	0,00	-20 873,28	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.526	30 000 000	0,00	-23 175,09	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.553	30 000 000	0,00	-3 630,21	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.587	10 000 000	679,14	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.641	21 000 000	0,00	-15 539,58	21 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.685	30 000 000	0,00	-38 236,72	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.705	50 000 000	0,00	-63 005,53	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.866	3 250 000	0,00	-688,62	3 250 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.895	30 000 000	0,00	-33 721,60	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.900	16 000 000	0,00	-17 139,64	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.910	30 000 000	0,00	-49 334,66	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.914	50 000 000	0,00	-82 952,22	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.132	30 000 000	0,00	-91 616,23	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.194	50 000 000	0,00	-175 280,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.235	25 000 000	0,00	-88 099,83	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.241	18 000 000	0,00	-68 097,32	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.324	15 000 000	0,00	-61 932,27	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.351	50 000 000	0,00	-200 365,78	50 000 000,00
Sous-total 3.		511 700,18	-2 154 482,23	4 819 814 668,00

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		511 700,18	-2 154 482,23	4 819 814 668,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	12 062 514 458,36
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	19 377 633,53
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-1 642 782,05
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	228 126 588,77
Autres passifs (-)	-23 551 032,10
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	12 284 824 866,51

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	45 119,4093	109 953,37
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N	EUR	2 134 239,7003	107,06
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC	EUR	68 378,2143	44 271,77
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD	EUR	1 095,6441	15 493,38
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE	EUR	3 168,4738	1 082,66
Action OSTRUM SRI CASH PLUS SI	EUR	13 108,5566	257 499,76
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC	EUR	41 193,5450	16 318,19

OSTRUM SRI CASH PLUS

COMPTES ANNUELS

28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 688 047 153,43	10 516 597 952,78
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	919 488 910,35	908 977 716,56
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	919 488 910,35	908 977 716,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	7 927 871 784,11	8 522 952 650,40
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	7 927 871 784,11	8 522 952 650,40
Titres de créances négociables	7 908 030 675,67	8 522 952 650,40
Autres titres de créances	19 841 108,44	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	838 615 059,24	796 558 742,55
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	838 615 059,24	796 558 742,55
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	286 728 895,79
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	286 728 895,79
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 071 399,73	1 379 947,48
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	2 071 399,73	1 379 947,48
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	159 020 549,72	8 380 580,68
Opérations de change à terme de devises	156 185 432,73	0,00
Autres	2 835 116,99	8 380 580,68
COMPTES FINANCIERS	860 864 998,20	239 829 445,09
Liquidités	860 864 998,20	239 829 445,09
TOTAL DE L'ACTIF	10 707 932 701,35	10 764 807 978,55

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 162 100 462,26	10 588 818 395,19
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	23,60	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	31 050 280,44	-2 851 426,49
Résultat de l'exercice (a,b)	352 444 349,01	166 462 536,89
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	10 545 595 115,31	10 752 429 505,59
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	31 549,44	9 483 127,50
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	31 549,44	9 483 127,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	31 549,44	9 483 127,50
DETTES	162 299 621,63	2 880 639,91
Opérations de change à terme de devises	157 106 191,72	0,00
Autres	5 193 429,91	2 880 639,91
COMPTES FINANCIERS	6 414,97	14 705,55
Concours bancaires courants	6 414,97	14 705,55
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10 707 932 701,35	10 764 807 978,55

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
E3R/0.0/FIXE/2.497	0,00	50 000 000,00
OISESTS/0.0/FIX/3.40	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.434	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.636	12 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.636	50 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/0.8975	0,00	25 000 000,00
E3R/0.0/FIX/0.973	0,00	30 000 000,00
E3R/0.0/FIX/1.074	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/1.049	0,00	4 000 000,00
E3R/0.0/FIX/1.053	0,00	60 000 000,00
E3R/0.0/FIX/1.038	0,00	15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/1.366	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/1.792	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/1.8175	0,00	25 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.467	0,00	60 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.295	0,00	60 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.545	0,00	30 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.625	0,00	30 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.615	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.5	0,00	70 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.787	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.604	0,00	40 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.48	0,00	70 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.555	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.789	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.722	0,00	30 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.76	0,00	37 500 000,00
E3R/0.0/FIX/2.6775	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.667	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/3.131	0,00	48 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.69	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.834	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.737	0,00	23 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.963	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.836	0,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.838	0,00	60 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.065	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.119	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.149	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.055	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.104	0,00	50 000 000,00

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.121	0,00	13 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.161	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.174	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.399	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.112	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.56	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.047	0,00	80 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.871	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.818	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.204	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.208	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.192	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.166	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.158	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.060	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.073	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.078	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.268	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.275	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.098	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.250	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.093	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.250	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.118	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.356	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.118	0,00	26 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.115	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.148	0,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.338	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.355	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.182	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.179	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.179	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.216	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.229	0,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.266	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.599	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.275	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.293	0,00	23 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.273	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.279	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.277	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.260	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.257	0,00	30 000 000,00

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.287	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.289	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.296	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.208	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.466	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.447	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.529	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.208	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.290	0,00	17 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.481	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.279	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.277	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.391	0,00	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.296	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.225	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.311	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.494	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.304	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.473	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.473	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.251	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.250	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.253	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.359	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.366	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.598	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.389	0,00	4 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.458	0,00	24 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.396	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.410	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.393	0,00	13 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.410	0,00	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.414	0,00	21 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.421	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.528	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.411	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.413	0,00	9 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.554	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.426	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.263	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.556	0,00	7 000 000,00

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.265	0,00	15 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.539	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.282	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.464	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.368	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.465	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.284	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.297	0,00	11 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	0,00	24 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.297	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.584	0,00	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.321	0,00	17 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.318	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.317	0,00	43 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.600	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.460	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.465	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	0,00	24 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.326	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.604	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.327	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.470	0,00	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.474	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.341	0,00	7 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.599	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.602	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.475	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.468	0,00	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.346	0,00	48 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.506	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.346	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.492	0,00	17 550 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.346	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.480	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.479	0,00	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.465	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.477	0,00	125 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.507	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.517	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.685	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.526	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	0,00	32 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.529	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	0,00	20 000 000,00

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.559	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.573	0,00	213 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.837	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.635	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.568	0,00	17 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.809	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.75	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.78	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.732	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.737	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.741	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.747	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.777	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.859	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.877	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.862	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.809	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.713	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.709	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.714	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.395	19 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	24 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.351	17 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.698	13 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.698	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.703	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.692	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.236	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.720	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.725	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.702	8 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.708	31 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	8 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.280	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.271	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.369	8 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.763	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.616	14 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.736	35 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.787	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.791	27 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	12 000 000,00	0,00

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.751	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.795	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.534	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.752	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.730	4 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.732	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.761	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.846	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.408	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.437	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.602	6 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.432	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.579	24 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.535	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.704	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.403	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.691	35 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.629	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.634	17 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.446	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.679	12 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.631	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.487	37 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.659	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.619	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.448	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.636	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.550	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.646	3 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.665	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.560	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.664	75 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.637	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.648	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.333	50 000 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	25 969 351,31	13 155 986,84
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	15 368 524,26	13 944 691,95
Produits sur titres de créances	337 760 904,19	147 826 346,57
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	6 424 506,85	858 946,68
Produits sur instruments financiers à terme	7 925 993,43	25 090 943,98
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	393 449 280,04	200 876 916,02
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	21 876,24	-20 909,06
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	21 443 023,15
Charges sur dettes financières	1 736,24	248 416,72
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	23 612,48	21 670 530,81
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	393 425 667,56	179 206 385,21
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	16 342 355,76	9 475 483,46
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	377 083 311,80	169 730 901,75
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-24 638 962,79	-3 268 364,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	352 444 349,01	166 462 536,89

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er juillet 2023 au 28 juin 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou

les spécialistes des bons du Trésor.

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des

teneurs de marchés,

- les instruments du marché monétaire à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.

- les autres instruments du marché monétaire à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur)

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour

- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)

- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013311461 - OSTRUM SRI CASH PLUS RD : Taux de frais maximum de 0.25% TTC.

FR0013311487 - OSTRUM SRI CASH PLUS TC : Taux de frais maximum de 0.25% TTC.

FR0010845065 - OSTRUM SRI CASH PLUS RE : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.

FR0010831693 - OSTRUM SRI CASH PLUS I : Taux de frais maximum de 0.20% TTC.

FR0000293714 - OSTRUM SRI CASH PLUS RC : Taux de frais maximum de 0.25% TTC.

Commission de surperformance :

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie d'action donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé de la SICAV et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé de la SICAV s'entend comme l'actif de la SICAV évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif de la SICAV constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence de la SICAV.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé cours de clôture, libellé en euro.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance de la SICAV est mesurée et **comparée à celle de l'indice de référence**. Elle est fixée à cinq ans. La société de **gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.**

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1^{er} juillet 2022 pour **l'ensemble des Actions à l'exception de l'Action N** qui débute le 28 juin 2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD	Distribution	Distribution
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	10 752 429 505,59	11 629 915 986,18
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	43 169 260 480,00	42 056 659 791,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-43 805 696 883,63	-43 116 557 805,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	33 611 225,43	9 259 719,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-438 209,54	-11 315 616,15
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	16,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-822 601,75	0,00
Frais de transactions	-306 477,54	-405 288,92
Différences de change	589 482,96	975,61
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	25 874 297,27	11 670 221,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	25 219 607,66	-654 689,61
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	654 689,61	12 324 911,56
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-5 092 534,30	3 470 653,80
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	67 029,00	5 159 563,30
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-5 159 563,30	-1 688 909,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-896 480,98	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	377 083 311,80	169 730 901,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	10 545 595 115,31	10 752 429 505,59

(*) 30/06/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	859 914 835,02	8,16
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	59 574 075,33	0,56
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	919 488 910,35	8,72
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	8 884 273,89	0,09
Autres Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers étrangers marché réglementé	10 956 834,55	0,10
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	112 668 491,80	1,07
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	4 223 293 392,98	40,05
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	3 572 068 790,89	33,87
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	7 927 871 784,11	75,18
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	2 251 000 000,00	21,35
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	2 251 000 000,00	21,35
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	59 574 075,33	0,56	837 847 192,24	7,94	22 067 642,78	0,21	0,00	0,00
Titres de créances	4 918 034 553,35	46,64	3 009 837 230,76	28,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860 864 998,20	8,16
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 414,97	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	2 251 000 000,00	21,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	60 347 722,18	0,57	859 141 188,17	8,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	4 497 757 049,43	42,65	3 430 114 734,68	32,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	860 864 998,20	8,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 414,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	990 000 000,00	9,39	1 261 000 000,00	11,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 SEK		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	143 988 142,52	1,37	13 094 478,81	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	820,01	0,00	122,43	0,00	0,00	0,00	175,98	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	144 002 627,59	1,37	13 103 564,13	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 274,20	0,00	140,77	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	156 185 432,73
	Collatéraux	2 835 116,99
TOTAL DES CRÉANCES		159 020 549,72
DETTES		
	Vente à terme de devise	157 106 191,72
	Frais de gestion fixe	1 356 658,83
	Frais de gestion variable	2 174 557,08
	Collatéraux	1 662 214,00
TOTAL DES DETTES		162 299 621,63
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-3 279 071,91

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I		
Actions souscrites durant l'exercice	330 278,1117	34 528 695 198,15
Actions rachetées durant l'exercice	-341 271,1712	-35 689 683 756,00
Solde net des souscriptions/rachats	-10 993,0595	-1 160 988 557,85
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	67 039,1134	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N		
Actions souscrites durant l'exercice	3 480 717,0075	357 404 282,48
Actions rachetées durant l'exercice	-1 629 870,7148	-167 860 235,30
Solde net des souscriptions/rachats	1 850 846,2927	189 544 047,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 850 846,2927	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC		
Actions souscrites durant l'exercice	155 847,0197	6 584 977 709,77
Actions rachetées durant l'exercice	-142 934,6574	-6 040 525 932,61
Solde net des souscriptions/rachats	12 912,3623	544 451 777,16
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	56 211,7900	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD		
Actions souscrites durant l'exercice	7 527,0029	116 173 666,21
Actions rachetées durant l'exercice	-8 225,5022	-126 697 535,53
Solde net des souscriptions/rachats	-698,4993	-10 523 869,32
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 212,8376	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE		
Actions souscrites durant l'exercice	3 793,6018	3 909 232,62
Actions rachetées durant l'exercice	-967,3718	-1 002 494,72
Solde net des souscriptions/rachats	2 826,2300	2 906 737,90
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 001,7703	
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC		
Actions souscrites durant l'exercice	101 745,6382	1 578 100 390,77
Actions rachetées durant l'exercice	-114 361,0863	-1 779 926 929,47
Solde net des souscriptions/rachats	-12 615,4481	-201 826 538,70
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	46 238,9971	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 871 930,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de gestion variables provisionnés	1 105 243,14
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	65 533,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	10 112,31
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 265 608,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	97 762,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	-57,92
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 051,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 921 172,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	-0,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			489 836 892,52
	666901803INF	BPCE (ISSUER) 130924 OISEST 0.21	50 806 317,61
	666901366INF	BPCE I OISEST+0.335% 02-01-25	51 104 227,50
	666900081INF	BPCE SA 090824 OISEST 0.34	51 948 972,44
	666902751INF	BRED BANQUE POPULAIRE 100724 OISEST 0.15	50 114 095,63
	666901474INF	NATI OISEST+0.23% 31-07-24	50 993 720,88
	666901659INF	NATI OISEST+0.31% 02-01-25	50 924 913,89
	666902389INF	NATIXIS 170425 OISEST 0.31	50 444 319,63
	666901301INF	NATIXIS 201224 OISEST 0.34	51 184 399,17
	666899953INF	NATIXIS 260724 OISEST 0.33	31 213 349,52
	666901348INF	NATIXIS 300924 OISEST 0.27	51 102 576,25
OPC			838 615 059,24
	FR0010731463	OSTRUM SRI CASH A1P1 ID	111 704,01
	FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	336 608 351,73
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	501 895 003,50
Instruments financiers à terme			230 000 000,00
	SWP028886802	OISEST/0.0/FIX/3.732	30 000 000,00
	SWP028953602	OISEST/0.0/FIX/3.741	20 000 000,00
	SWP028997302	OISEST/0.0/FIX/3.747	25 000 000,00
	SWP028834501	OISEST/0.0/FIX/3.75	30 000 000,00
	SWP029028102	OISEST/0.0/FIX/3.777	50 000 000,00
	SWP028844401	OISEST/0.0/FIX/3.78	50 000 000,00
	SWP028708502	OISEST/0.0/FIX/3.809	25 000 000,00
Total des titres du groupe			1 558 451 951,76

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	23,60	0,00
Résultat	352 444 349,01	166 462 536,89
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	352 444 372,61	166 462 536,89

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	240 760 731,48	124 312 238,49
Total	240 760 731,48	124 312 238,49

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 137 203,69	0,00
Total	6 137 203,69	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	79 634 069,89	27 469 932,18
Total	79 634 069,89	27 469 932,18

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD		
Affectation		
Distribution	1 661 583,22	913 962,09
Report à nouveau de l'exercice	31,53	28,61
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 661 614,75	913 990,70
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	3 212,8376	3 911,3369
Distribution unitaire	517,17	233,67
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	103 014,92	2 732,79
Total	103 014,92	2 732,79

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	24 147 737,88	13 763 642,73
Total	24 147 737,88	13 763 642,73

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	31 050 280,44	-2 851 426,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	31 050 280,44	-2 851 426,49

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	20 975 764,02	-2 123 051,08
Total	20 975 764,02	-2 123 051,08

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	562 685,15	0,00
Total	562 685,15	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 179 932,19	-474 537,15
Total	7 179 932,19	-474 537,15

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD		
Affectation		
Distribution	148 208,20	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	22,03	0,00
Capitalisation	0,00	-15 478,84
Total	148 230,23	-15 478,84
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	3 212,8376	3 911,3369
Distribution unitaire	46,13	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	9 310,30	-46,84
Total	9 310,30	-46,84

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 174 358,55	-238 312,58
Total	2 174 358,55	-238 312,58

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	8 370 620 310,53	7 240 303 744,76	11 629 915 986,18	10 752 429 505,59	10 545 595 115,31
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I en EUR					
Actif net	7 534 349 266,61	6 285 031 236,22	9 871 992 158,69	8 004 228 444,18	7 151 122 816,58
Nombre de titres	73 944,2584	61 971,0772	97 872,9331	78 032,1729	67 039,1134
Valeur liquidative unitaire	101 892,28	101 418,78	100 865,39	102 576,00	106 670,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-297,54	-269,76	-370,47	-27,20	312,88
Capitalisation unitaire sur résultat	-71,26	-148,29	-160,55	1 593,08	3 591,34
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	192 250 447,25
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850 846,2927
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	103,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	3,31
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC en EUR					
Actif net	573 975 922,43	583 786 424,89	1 373 119 154,78	1 791 069 772,70	2 416 320 690,96
Nombre de titres	13 962,4692	14 269,3237	33 751,8485	43 299,4277	56 211,7900
Valeur liquidative unitaire	41 108,48	40 911,98	40 682,78	41 364,74	42 986,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-120,05	-108,82	-148,71	-10,95	127,73
Capitalisation unitaire sur résultat	-34,38	-65,30	-71,40	634,41	1 416,67

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD en EUR					
Actif net	1 329 850,23	1 321 150,98	1 290 947,88	59 615 428,08	50 118 519,64
Nombre de titres	87,7870	87,6370	86,1182	3 911,3369	3 212,8376
Valeur liquidative unitaire	15 148,60	15 075,26	14 990,41	15 241,70	15 599,45
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	46,13
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-44,24	-40,07	-55,04	-3,95	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	233,67	517,17
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-12,66	-25,02	-26,45	0,00	0,00
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE en EUR					
Actif net	53 610,45	117 304,67	251 590,65	177 723,03	3 157 070,58
Nombre de titres	53,2834	117,1504	252,6772	175,5403	3 001,7703
Valeur liquidative unitaire	1 006,13	1 001,31	995,69	1 012,43	1 051,73
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-2,93	-2,60	-3,65	-0,26	3,10
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,85	-1,66	-1,73	15,56	34,31
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC en EUR					
Actif net	260 911 660,81	370 047 628,00	383 262 134,18	897 338 137,60	732 625 570,30
Nombre de titres	17 217,0939	24 537,6969	25 558,6990	58 854,4452	46 238,9971
Valeur liquidative unitaire	15 154,22	15 080,78	14 995,36	15 246,73	15 844,32
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-44,25	-39,88	-54,61	-4,04	47,02
Capitalisation unitaire sur résultat	-13,71	-25,31	-27,42	233,85	522,23

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.625% 02-12-24	EUR	9 000 000	9 258 239,26	0,09
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 04-09-24	EUR	10 000 000	10 031 886,11	0,10
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 10-03-25	EUR	12 000 000	12 035 756,67	0,11
TOTAL FRANCE			31 325 882,04	0,30
LUXEMBOURG				
CODEIS SECURITIES OISEST+0.05% 05-02-25	EUR	150 000 000	152 406 420,67	1,45
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.05% 18-10-24	EUR	150 000 000	154 256 810,67	1,46
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.05% 18-11-24	EUR	125 000 000	128 124 991,46	1,21
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.08% 17-12-24	EUR	49 000 000	50 239 781,94	0,48
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1% 02-05-25	EUR	100 000 000	100 645 972,97	0,95
SG ISSUER OISEST+0.05% 27-02-25	EUR	150 000 000	152 038 332,67	1,45
SG ISSUER OISEST+0.07% 17-06-25	EUR	100 000 000	100 134 881,86	0,94
TOTAL LUXEMBOURG			837 847 192,24	7,94
ROYAUME-UNI				
CASA SA LONDRES 0.972% 31-07-24	EUR	50 000 000	50 315 836,07	0,48
TOTAL ROYAUME-UNI			50 315 836,07	0,48
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			919 488 910,35	8,72
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			919 488 910,35	8,72
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CONTINENTAL AG 220724 FIX 0.0	EUR	30 400 000	30 332 524,04	0,29
CONTINENTAL AG 260724 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 920 793,01	0,29
CONTINENTAL AG 290724 FIX 0.0	EUR	55 000 000	54 837 260,07	0,51
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 120724 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 488 698,43	0,09
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 290724 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 978 850,36	0,07
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310724 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 964 376,74	0,10
METRO AG 080724 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 491 755,29	0,10
METRO AG 190824 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 977 984,19	0,03
SANTANDER CONSUMER BANK 110325 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 754 585,25	0,46
SANTANDER CONSUMER BANK 130924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 623 777,06	0,47
SANTANDER CONSUMER BANK 290425 FIX 0.0	EUR	37 500 000	36 397 497,95	0,35
TOTAL ALLEMAGNE			291 768 102,39	2,76
AUSTRALIE				
TELSTRA GROUP LTD 071124 FIX 0.0	USD	22 500 000	20 594 501,91	0,20
TOTAL AUSTRALIE			20 594 501,91	0,20
BELGIQUE				
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120724 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 991 361,22	0,07
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150724 FIX 0	EUR	10 500 000	10 483 517,81	0,10
BRID EURO 041124 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 884 273,89	0,08
COFINIMMO SA 030724 FIX 0.0	EUR	8 500 000	8 498 193,76	0,08
COFINIMMO SA 090924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 925 541,89	0,09
COFINIMMO SA 110724 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 487 787,52	0,11
COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 970 646,81	0,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COFINIMMO SA 160924 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 471 371,89	0,03
KBC BANK 010724 FIX 0.0	EUR	70 000 000	70 000 000,00	0,67
KBC GROUPE SA 171224 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 731 005,22	0,14
TOTAL BELGIQUE			150 443 700,01	1,43
DANEMARK				
CARLSBERG BREWERIES A/S 040924 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 448 295,28	0,07
CARLSBERG BREWERIES A/S 110924 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 809 350,07	0,24
CARLSBERG BREWERIES A/S 161024 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 885 835,68	0,09
CARLSBERG BREWERIES A/S 250924 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 431 865,85	0,07
TOTAL DANEMARK			49 575 346,88	0,47
ESPAGNE				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 07102	EUR	25 000 000	24 747 944,11	0,23
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 09092	EUR	50 000 000	49 638 918,24	0,47
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 150425 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 597 098,95	0,46
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 160724 FIX 0.0	EUR	31 000 000	30 952 078,44	0,29
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 260325 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 212 367,70	0,28
BANCO SANTANDER SA 020924 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 870 168,81	0,19
BANCO SANTANDER SA 041124 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 358 253,86	0,47
BANCO SANTANDER SA 141124 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 765 366,09	0,16
BANCO SANTANDER SA 230824 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 836 201,74	0,28
BANC SANT ALL SPAI ZCP 04-12-24	EUR	19 000 000	18 701 274,57	0,18
BBVA ZCP 19-07-24	EUR	25 000 000	24 953 714,60	0,24
CAIXABANK SA. 040724 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 996 029,93	0,13
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 030125 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 537 653,76	0,23
Santander Consumer Finance S.A. 201124 F	EUR	25 000 000	24 643 108,10	0,23
TOTAL ESPAGNE			404 810 178,90	3,84
ETATS-UNIS				
WHIRLPOOL CORP 010824 FIX 0.0	USD	14 000 000	13 003 664,44	0,12
WHIRLPOOL CORP 080724 FIX 0.0	USD	68 500 000	63 874 049,11	0,61
TOTAL ETATS-UNIS			76 877 713,55	0,73
FINLANDE				
NORDEA BANK ABP. 260824 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 860 318,16	0,23
TOTAL FINLANDE			24 860 318,16	0,23
FRANCE				
ACCOR SA 230724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 988 065,44	0,05
ACCOR SA 240924 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 928 159,21	0,07
ACCOR SA 300824 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 955 032,24	0,06
ALSTOM SA 170724 FIX 0.0	EUR	36 000 000	35 936 744,94	0,34
ARKEMA 100924 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 813 372,01	0,23
ARVAL SERVICE LEASE SA 110724 FIX 0.0	EUR	27 500 000	27 470 742,90	0,26
ARVAL SERVICE LEASE SA 240724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 877 957,78	0,48
ARVAL SERVICE LEASE SA 290724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 955 416,91	0,15
BANQ F OISEST+0.22% 02-08-24	EUR	100 000 000	102 087 755,00	0,97
BANQUE FEDERATIVE 030225 OISEST 0.29	EUR	50 000 000	50 669 280,28	0,48
BANQUE FEDERATIVE 060625 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	50 125 089,33	0,47
BANQUE FEDERATIVE 191124 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	50 983 278,72	0,48
BFCM (BANQUE FEDE 020724 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	51 960 536,81	0,49
BFCM (BANQUE FEDER 021024 OISEST 0.32	EUR	30 000 000	30 983 061,20	0,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BFCM (BANQUE FEDER 271224 OISEST 0.33	EUR	30 000 000	30 688 836,99	0,29
BFCM B OISEST+0.32% 04-07-24	EUR	70 000 000	72 743 170,19	0,69
BIOMERIEUX ZCP 08-07-24	EUR	7 000 000	6 994 768,53	0,07
BNP PA OISEST+0.26% 16-08-24	EUR	50 000 000	51 875 165,56	0,49
BNP PA OISEST+0.26% 24-07-24	EUR	30 000 000	31 194 067,50	0,30
BNP PARIBAS 050924 OISEST 0.2	EUR	100 000 000	102 058 740,39	0,96
BNP PARIBAS 120924 OISEST 0.27	EUR	50 000 000	51 728 081,33	0,49
BNP PARIBAS 210325 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	50 605 992,18	0,48
BNP PARIBAS 231224 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	51 054 903,53	0,49
BPCE (ISSUER) 130924 OISEST 0.21	EUR	50 000 000	50 806 317,61	0,48
BPCE I OISEST+0.335% 02-01-25	EUR	50 000 000	51 104 227,50	0,49
BPCE SA 090824 OISEST 0.34	EUR	50 000 000	51 948 972,44	0,49
BRED BANQUE POPULAIRE 100724 OISEST 0.15	EUR	50 000 000	50 114 095,63	0,47
CA CONSUMER FINANCE 150824 OISEST 0.16	EUR	90 000 000	90 785 048,48	0,86
CARREFOUR S A 171024 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 716 401,54	0,24
CARREFOUR S A 210824 FIX 0.0	EUR	24 000 000	23 870 630,73	0,23
CARREFOUR S A 270824 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 849 266,63	0,23
CARREFOUR S A 281024 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 344 325,40	0,12
CARREFOUR S A 300924 FIX 0.0	EUR	38 500 000	38 129 943,18	0,36
CDC HABITAT 140325 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 922 260,09	0,03
CDC HABITAT 251124 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 232 392,58	0,17
CFCM - COMPAGNIE F 081124 OISEST 0.31	EUR	25 000 000	25 712 770,22	0,25
CFCM - COMPAGNIE F 090824 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	51 933 172,57	0,49
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 190924 FIX 0	EUR	8 000 000	7 928 591,58	0,07
COVIVIO HOTELS SCA 080724 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 497 374,07	0,03
COVIVIO HOTELS SCA 150724 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 482 757,75	0,11
CREDIT AGRICOLE CIB 141024 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	51 013 395,88	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 010824 OISEST 0.27	EUR	50 000 000	51 471 471,53	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 080125 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 036 246,51	0,46
CREDIT AGRICOLE SA 081124 OISEST 0.255	EUR	50 000 000	50 845 971,63	0,48
CREDIT AGRICOLE SA 150724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 927 844,83	0,47
CREDIT AGRICOLE SA 260924 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	51 667 841,62	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 271224 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	51 124 659,58	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 280225 OISEST 0.205	EUR	50 000 000	50 013 812,50	0,48
CREDIT LYONNAIS 020125 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	51 100 454,26	0,48
CREDIT LYONNAIS 250924 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	51 678 883,33	0,49
CREDIT MUTUEL ARKEA 110425 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	50 489 777,25	0,48
CREDIT MUTUEL ARKEA 140225 OISEST 0.23	EUR	25 000 000	25 140 791,00	0,24
CREDIT MUTUEL ARKEA 151024 OISEST 0.2	EUR	25 000 000	25 313 346,25	0,24
CREDIT MUTUEL ARKEA 161224 OISEST 0.27	EUR	13 000 000	13 213 389,06	0,13
CREDIT MUTUEL ARKEA 180325 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 643 179,38	0,48
CREDIT MUTUEL ARKEA 201224 OISEST 0.25	EUR	50 000 000	50 613 507,13	0,48
CREDIT MUTUEL ARKEA 290525 OISEST 0.28	EUR	30 000 000	30 110 723,75	0,28
CREDIT MUTUEL ARKEA 310125 OISEST 0.31	EUR	25 000 000	25 463 781,94	0,24
CRED M OISEST+0.31% 01-11-24	EUR	25 000 000	25 727 445,51	0,24
DANONE SA 050824 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 483 896,15	0,04
DANONE SA 220724 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 965 694,38	0,15
DASSAULT SYSTEMES. 170724 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 980 082,18	0,12

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDENRED 110724 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 989 394,32	0,10
EDENRED 270924 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 392 864,04	0,11
EDF 101024 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 478 652,10	0,46
EDF 160125 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 399 415,35	0,28
EDF 281124 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 617 859,03	0,23
ELIS SA EX HOLDELIS SA 130924 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 471 157,55	0,03
ELIS SA EX HOLDELIS SA 241024 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 949 137,63	0,04
ENGIE SA 011024 OISEST 0.13	EUR	50 000 000	50 027 235,56	0,48
ENGIE SA 011024 OISEST 0.13	EUR	75 000 000	75 048 759,38	0,71
ENGIE SA 150724 OISEST 0.13	EUR	75 000 000	75 168 243,44	0,71
GECINA 160924 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 862 380,07	0,16
GECINA 220724 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 949 349,83	0,22
GECINA 230924 FIX 0.0	EUR	24 000 000	23 788 338,50	0,23
KLEPIERRE 050724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 997 930,97	0,05
KLEPIERRE 081024 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 857 238,23	0,13
KLEPIERRE 081124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 866 926,95	0,09
KLEPIERRE 130325 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 496 042,73	0,19
KLEPIERRE 170125 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 879 096,38	0,06
KLEPIERRE 181224 FIX 0.0	EUR	30 500 000	29 972 728,91	0,28
KLEPIERRE 230125 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 834 313,97	0,07
KLEPIERRE 270924 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 431 838,48	0,07
LA BANQUE POSTALE 150425 OISEST 0.245	EUR	75 000 000	75 677 367,48	0,72
LA POSTE 040924 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 384 137,38	0,16
LA POSTE 260924 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 344 047,67	0,16
LCL CREDIT LYONNAIS 110425 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 494 497,78	0,48
LCL CREDIT LYONNAIS 140225 OISEST 0.31	EUR	30 000 000	30 504 468,60	0,29
LCL CREDIT LYONNAIS 140824 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 773 483,64	0,48
LCL CREDIT LYONNAIS 151124 OISEST 0.2	EUR	50 000 000	50 444 415,82	0,48
LCL CREDIT LYONNAIS 310724 FIX 0.0	EUR	75 000 000	74 768 529,10	0,71
NATI OISEST+0.23% 31-07-24	EUR	50 000 000	50 993 720,88	0,49
NATI OISEST+0.31% 02-01-25	EUR	50 000 000	50 924 913,89	0,48
NATIXIS 170425 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 444 319,63	0,48
NATIXIS 201224 OISEST 0.34	EUR	50 000 000	51 184 399,17	0,48
NATIXIS 260724 OISEST 0.33	EUR	30 000 000	31 213 349,52	0,29
NATIXIS 300924 OISEST 0.27	EUR	50 000 000	51 102 576,25	0,48
NEXANS SA 200924 FIX 0.0	EUR	3 400 000	3 368 908,18	0,03
NEXANS SA 260824 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 987 424,81	0,02
OPMOBILITY 040924 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 431 071,05	0,09
OPMOBILITY 280824 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 470 859,34	0,05
OPMOBILITY 290824 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 483 532,24	0,03
RENAULT SA 141024 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 461 163,30	0,04
SAVENCIA SA 150724 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 481 153,74	0,12
SEB SA 310724 FIX 0.0	EUR	2 400 000	2 392 368,15	0,02
SG OISEST+0.33% 02-12-24	EUR	30 000 000	30 781 863,40	0,29
SG OISEST+0.33% 22-04-25	EUR	15 000 000	15 124 562,38	0,14
SG OISEST+0.35% 21-01-25	EUR	15 000 000	15 293 568,85	0,14
SG OISEST+0.35% 31-10-24	EUR	50 000 000	51 468 497,17	0,49
SOCIETE BIC 270824 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 975 855,75	0,04

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 150724 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 982 298,88	0,11
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 170724 FIX 0.	EUR	32 000 000	31 946 076,44	0,30
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 290724 FIX 0.	EUR	10 500 000	10 469 030,51	0,10
SOCIETE GENERALE 040325 OISEST 0.305	EUR	50 000 000	50 688 982,29	0,48
SOCIETE GENERALE 050525 OISEST 0.275	EUR	50 000 000	50 200 630,89	0,47
SOCIETE GENERALE 311224 OISEST 0.31	EUR	40 000 000	40 755 565,91	0,39
SOCIETE GENERALE SA 021224 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	51 125 805,42	0,48
SOCIETE GENERALE SA 310724 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	51 813 247,99	0,49
SOCIETE GENERALE SA 310724 OISEST 0.36	EUR	50 000 000	52 018 951,33	0,49
TELEPERFORMANCE SE 030924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 929 566,28	0,09
TELEPERFORMANCE SE 300824 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 960 350,75	0,06
THALES SERVICES SAS 220724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 892 214,11	0,47
THALES SERVICES SAS 231024 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 593 020,04	0,33
THAL SERV SAS ZCP 09-09-24	EUR	50 000 000	49 639 205,71	0,48
VALEO SA 070824 FIX 0.0	EUR	19 500 000	19 422 859,36	0,18
VALEO SA 100924 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 473 615,74	0,03
VALEO SA 120924 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 852 828,48	0,18
VEOLIA ENVIRONNEMENT 081024 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 485 597,22	0,47
VEOLIA ENVIRONNEMENT 100125 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 016 044,84	0,46
VEOLIA ENVIRONNEMENT 140824 FIX 0.0	EUR	47 000 000	46 782 293,40	0,44
VEOLIA ENVIRONNEMENT 151024 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 450 504,08	0,47
VEOLIA ENVIRONNEMENT 170125 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 983 323,90	0,47
VEOLIA ENVIRONNEMENT 221124 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 629 658,60	0,24
VEOLIA ENVIRONNEMENT 230824 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 720 843,98	0,47
VEOLIA ENVIRONNEMENT 281024 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 542 292,67	0,48
VEOLIA ENVIRONNEMENT 291124 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 612 016,65	0,23
VERALLIA SASU 081024 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 896 998,23	0,10
VERALLIA SASU 200924 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 940 566,02	0,07
VILOGIA STE ANONYME D HLM 150724 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 991 105,94	0,06
VINCI SA 250724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 874 734,62	0,47
TOTAL FRANCE			4 648 227 151,49	44,08
IRLANDE				
CRH FINANCE DAC 150824 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 918 238,38	0,16
CRH FINANCE DAC 250724 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 468 061,81	0,12
DXC CAPITAL FUNDING DAC 080724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 995 960,77	0,05
DXC CAPITAL FUNDING DAC 140824 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 949 211,93	0,09
DXC CAPITAL FUNDING DAC 150724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 991 928,63	0,05
DXC CAPITAL FUNDING DAC 220724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 987 910,26	0,05
DXC CAPITAL FUNDING DAC 290724 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 987 108,17	0,03
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 041124	EUR	50 000 000	49 357 486,45	0,47
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 150425	EUR	50 000 000	48 572 323,41	0,46
TOTAL IRLANDE			156 228 229,81	1,48
ITALIE				
ENI SPA 150724 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 955 601,80	0,29
ENI SPA 290724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 852 441,21	0,47
SNAM SPA 111024 FIX 0.0	EUR	32 000 000	31 654 682,24	0,30
SNAM SPA 170924 FIX 0.0	EUR	75 000 000	74 378 192,12	0,70
SNAM SPA 300824 FIX 0.0	EUR	27 500 000	27 325 377,18	0,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SNAM SPA 300824 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 420 625,99	0,12
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 220724 FI	EUR	46 000 000	45 897 898,21	0,44
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 220724 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 922 313,86	0,33
UNICREDIT S.P.A. 040724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 984 655,54	0,47
UNICREDIT SPA 110924 FIX 0.0	EUR	70 000 000	69 485 763,66	0,66
TOTAL ITALIE			425 877 551,81	4,04
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL 030924 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 909 764,76	0,13
ARCELORMITTAL 190824 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 840 330,36	0,28
ARCELORMITTAL 290724 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 975 652,11	0,07
DH EUROPE FINANCE II SARL 120724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 994 144,32	0,05
DH EUROPE FINANCE II SARL 200924 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 870 704,06	0,14
INTE BANK LUXE ZCP 13-08-24	EUR	50 000 000	49 778 591,19	0,47
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 060325 F	EUR	30 000 000	29 256 855,08	0,28
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 070125 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 040 357,84	0,46
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 210225 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 823 112,76	0,46
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 230525 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 390 523,92	0,46
MOHAWK CAPITAL LUXEMBOURG SA 120724 FIX	EUR	3 500 000	3 495 847,68	0,04
TOTAL LUXEMBOURG			299 375 884,08	2,84
PAYS-BAS				
AVER DENN TREA MAN ZCP 26-07-24	EUR	6 000 000	5 984 117,16	0,05
AVERY DENNISON CORP 020824 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 986 430,19	0,04
COCA COLA HBC FINANCE BV 170724 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 973 410,30	0,15
COOPERATIEVE RABOBANK UA 270625 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 256 956,07	0,46
ECOLAB INC 290724 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 982 107,38	0,06
EDP FINANCE BV 010724 FIX 0.0	EUR	21 000 000	21 000 000,00	0,20
EDP FINANCE BV 020724 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 998 217,17	0,16
EDP FINANCE BV 090924 FIX 0.0	EUR	26 500 000	26 303 752,09	0,25
EDP FINANCE BV 160924 FIX 0.0	EUR	39 000 000	38 679 663,62	0,37
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 290724 FIX	EUR	51 000 000	50 844 758,52	0,48
FERROVIAL SE 080724 FIX 0.0	EUR	8 600 000	8 593 773,14	0,08
FERROVIAL SE 090924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 927 457,86	0,10
FERROVIAL SE 120724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 994 385,62	0,05
FERROVIAL SE 160724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 961 249,74	0,24
FERROVIAL SE 180724 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 987 867,53	0,06
HEINEKEN NV 110724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 984 340,95	0,14
HEINEKEN NV 220824 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 431 618,78	0,12
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 011024 FIX 0.	EUR	50 000 000	49 520 367,73	0,47
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 160724 FIX 0.	EUR	30 000 000	29 952 253,61	0,29
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 180924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 586 730,28	0,47
ING BANK N.V. 110924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 630 215,19	0,47
ING BANK NEDERLAND NV 250325 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 218 458,58	0,28
SGS NEDERLAND HOLDING BV 081124 FIX 0.0	EUR	6 300 000	6 209 084,51	0,06
TELE EURO BV ZCP 07-01-25	EUR	15 000 000	14 708 780,05	0,13
TELEFONICA EUROPE BV 010824 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 935 294,30	0,19
TELEFONICA EUROPE BV 040724 FIX 0.0	EUR	24 000 000	23 992 470,76	0,22
TELEFONICA EUROPE BV 050924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 930 827,98	0,10
TOTAL PAYS-BAS			599 574 589,11	5,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PORTUGAL				
REN-REDES ENERGETICAS NACIONAI 290724 FI	EUR	32 500 000	32 401 767,56	0,31
TOTAL PORTUGAL			32 401 767,56	0,31
ROYAUME-UNI				
AMCOR UK FINANCE PLC 100724 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 986 557,52	0,13
AMCOR UK FINANCE PLC 100924 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 773 476,20	0,28
AVIVA PLC 041024 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 903 258,64	0,10
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 020924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 672 546,16	0,47
NATIONAL WESTMINSTER BANK PLC 050724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 990 196,07	0,24
NTT FINANCE UK LIMITED 050724 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 996 565,21	0,08
NTT FINANCE UK LIMITED 060824 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 926 791,17	0,18
NTT FINANCE UK LIMITED 100724 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 989 376,30	0,10
NTT FINANCE UK LIMITED 120724 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 493 508,46	0,05
NTT FINANCE UK LIMITED 230724 FIX 0.0	USD	50 000 000	46 515 927,06	0,44
NTT FINANCE UK LIMITED 250724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 961 475,20	0,15
NTT FINANCE UK LIMITED 260724 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 949 179,35	0,18
RECKITT BENCKI 180924 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 924 512,14	0,08
RECKITT BENCKI 260824 FIX 0.0	EUR	42 000 000	41 750 958,32	0,40
RECKITT BENCKI 270824 FIX 0.0	EUR	38 000 000	37 770 605,89	0,36
RELX (INVESTMENTS) PLC 240724 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 955 687,16	0,17
RELX (INVESTMENTS) PLC 260724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 959 878,44	0,14
SSE PLC. 160724 FIX 0.0	EUR	21 000 000	20 966 490,31	0,20
SSE PLC. 190724 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 988 517,92	0,05
SSE PLC. 230824 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 954 725,96	0,08
SSE PLC. 290724 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 471 743,47	0,09
SSE PLC. 310724 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 968 117,81	0,10
SSE ZCP 13-08-24	EUR	15 000 000	14 931 269,13	0,14
THE TORO BANK LOND ZCP 30-09-24	EUR	25 000 000	24 767 640,05	0,24
TORONTO DOMINION BANK, THE 020824 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 835 423,50	0,47
TORONTO DOMINION BANK, THE 160924 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 763 601,11	0,28
UBS AG, LONDON BRANCH 071124 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 613 518,17	0,28
UBS AG, LONDON BRANCH 240425 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 134 209,24	0,27
UBS AG LONDON BRANCH 080824 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 885 315,93	0,28
TOTAL ROYAUME-UNI			635 801 071,89	6,03
SUEDE				
ASSA ABLO FINA SER ZCP 17-10-24	EUR	16 000 000	15 819 360,31	0,14
ASSA ABLO FINA SER ZCP 25-11-24	EUR	25 000 000	24 619 287,54	0,24
ASSA ABLOY AB 310724 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 974 759,22	0,08
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 110724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 947 790,68	0,47
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 170924 FIX 0.0	SEK	150 000 000	13 094 478,81	0,12
TOTAL SUEDE			111 455 676,56	1,05
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			7 927 871 784,11	75,18
TOTAL Titres de créances			7 927 871 784,11	75,18
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH A1P1 ID	EUR	1	111 704,01	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	EUR	2 775,6988	336 608 351,73	3,19
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	48 450	501 895 003,50	4,76
TOTAL FRANCE			838 615 059,24	7,95
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			838 615 059,24	7,95
TOTAL Organismes de placement collectif			838 615 059,24	7,95

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0.0/FIX/3.236	EUR	25 000 000	129 545,80	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.271	EUR	30 000 000	137 624,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.280	EUR	6 000 000	26 963,65	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.333	EUR	50 000 000	2 020,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.351	EUR	17 000 000	66 794,90	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.369	EUR	8 000 000	27 884,04	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.395	EUR	19 000 000	77 629,77	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.403	EUR	50 000 000	62 076,89	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.408	EUR	50 000 000	103 003,54	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	EUR	50 000 000	116 216,05	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.432	EUR	30 000 000	43 412,05	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.434	EUR	30 000 000	44 046,68	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.437	EUR	20 000 000	34 591,85	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.446	EUR	30 000 000	17 596,77	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.448	EUR	50 000 000	-10 357,64	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.487	EUR	37 500 000	1 664,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.534	EUR	9 000 000	15 169,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.535	EUR	15 000 000	13 919,77	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.550	EUR	50 000 000	-991,45	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.560	EUR	50 000 000	-8 818,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.579	EUR	24 000 000	17 861,40	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.602	EUR	6 500 000	4 852,55	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.616	EUR	14 000 000	18 520,88	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.619	EUR	25 000 000	2 010,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.629	EUR	25 000 000	7 239,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.631	EUR	25 000 000	5 215,13	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.634	EUR	17 500 000	4 369,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.636	EUR	25 000 000	-2 327,68	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.636	EUR	50 000 000	-2 934,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.636	EUR	12 500 000	-160,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.637	EUR	25 000 000	-1 107,74	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.646	EUR	3 500 000	-186,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.648	EUR	50 000 000	-1 102,65	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.659	EUR	9 000 000	1 262,06	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.664	EUR	75 000 000	-2 071,12	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.665	EUR	50 000 000	-1 491,73	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.679	EUR	12 500 000	1 623,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	EUR	50 000 000	79 959,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	EUR	25 000 000	34 124,21	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.691	EUR	35 000 000	4 211,58	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.692	EUR	25 000 000	28 015,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	20 000 000	18 244,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	24 000 000	26 763,68	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	10 000 000	3 032,60	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.698	EUR	50 000 000	54 837,54	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.698	EUR	13 000 000	14 225,44	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.702	EUR	8 000 000	7 858,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.703	EUR	5 000 000	5 321,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.704	EUR	50 000 000	11 226,19	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.708	EUR	31 000 000	29 572,60	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.709	EUR	10 000 000	13 505,57	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.713	EUR	50 000 000	67 875,89	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.714	EUR	30 000 000	39 147,54	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.720	EUR	50 000 000	46 754,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	EUR	8 000 000	6 995,86	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	EUR	12 000 000	7 887,55	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.725	EUR	6 000 000	5 274,20	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.730	EUR	4 500 000	2 035,98	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.732	EUR	30 000 000	54 099,91	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.732	EUR	3 000 000	1 321,65	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.736	EUR	35 000 000	20 939,45	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.737	EUR	25 000 000	43 749,47	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.741	EUR	20 000 000	34 014,61	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.747	EUR	25 000 000	40 673,86	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.75	EUR	30 000 000	46 806,80	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.751	EUR	6 000 000	3 051,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.752	EUR	50 000 000	22 420,21	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.761	EUR	50 000 000	17 014,95	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.763	EUR	15 000 000	8 758,55	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.777	EUR	50 000 000	66 279,17	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	EUR	50 000 000	64 001,16	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.78	EUR	50 000 000	62 266,13	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.787	EUR	7 000 000	2 755,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.791	EUR	27 500 000	10 764,07	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.795	EUR	25 000 000	8 534,37	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.809	EUR	25 000 000	22 703,81	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.809	EUR	25 000 000	16 335,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.846	EUR	5 000 000	487,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.859	EUR	30 000 000	14 164,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.862	EUR	50 000 000	18 309,33	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.877	EUR	25 000 000	1 963,09	0,00
TOTAL Swaps de taux			2 039 850,29	0,02
TOTAL Autres instruments financiers à terme			2 039 850,29	0,02
TOTAL Instruments financier à terme			2 039 850,29	0,02
Créances			159 020 549,72	1,51
Dettes			-162 299 621,63	-1,54
Comptes financiers			860 858 583,23	8,16
Actif net			10 545 595 115,31	100,00

Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD	EUR	3 212,8376	15 599,45
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RC	EUR	56 211,7900	42 986,01
Action OSTRUM SRI CASH PLUS N	EUR	1 850 846,2927	103,87
Action OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	67 039,1134	106 670,90
Action OSTRUM SRI CASH PLUS TC	EUR	46 238,9971	15 844,32
Action OSTRUM SRI CASH PLUS RE	EUR	3 001,7703	1 051,73

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action OSTRUM SRI CASH PLUS RD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 661 583,22	EUR	517,17	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	148 208,20	EUR	46,13	EUR
TOTAL	1 809 791,42	EUR	563,30	EUR

**PARTIE 2 – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2025**

I – REMUNERATIONS DE L'ACTIVITE DES ADMINISTRATEURS VERSEES PAR LA SICAV

Au cours de l'exercice, la SICAV a versé 7 778 euros net aux administrateurs au titre de l'activité des administrateurs (article L. 225-45 du Code de commerce).

ADMINISTRATEURS PERSONNES MORALES	Conseils d'administration			PRELEVEMENTS			Total NET (EURO)
	07/03/2024	12/09/2024	Total BRUT (EURO)				
CNP ASSURANCES 4, place Raoul Dautry 75715-PARIS Cedex15 représenté par Yann DIDOU	915 €	915 €	1 830 €				1 830 €
DASSAULT AVIATION 78, quai Marcel Dassault 92552- SAINT CLOUD représenté Alexandre PIFFARD	915 €	- €	915 €				915 €
AIR France 45, rue de Paris DB-BX- 95547 - ROISSY CDG représenté par Bruno LECERF	915 €	915 €	1 830 €				1 830 €
TOTAL PERSONNES MORALES							4 575 €

ADMINISTRATEURS PERSONNES PHYSIQUES	Conseils d'administration			PRELEVEMENTS			Total NET (EURO)
	07/03/2024	12/09/2024	Total BRUT (EURO)	Prél. Obligatoire 12,8 %	CSG/CRDS 17,2%	TOTAL	
Madame Florence SALIBA	915 €	915 €	1 830 €	234 €	315 €	549 €	1 281 €
Madame Laurence VALENTIN ESTURONNE	915 €	915 €	1 830 €	234 €	315 €	549 €	1 281 €
Monsieur Edouard CAZAUGADE	915 €	0 €	915 €	117 €	157 €	275 €	641 €
TOTAL PERSONNES PHYSIQUES			4 575 €	586 €	787 €	1 373 €	3 203 €

II – INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés :

- **Monsieur Philippe BERTHELOT** : Directeur général de la SICAV

	Société	Forme juridique	Nature du mandat
1	CNP ASSUR-CAPI	SICAV	Directeur général délégué

- **Monsieur Emmanuel CHEF** : Président du conseil d'administration de la SICAV

	Sociétés	Forme juridique	Nature du mandat
1	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I	SICAV (Lux)	Director
3	OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS	SICAV	Président du conseil d'administration de la SICAV

- **Monsieur Thomas BENOIST** : représentant permanent de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, administrateur, de la SICAV

Néant

- **Monsieur Yann DIDOU** : représentant permanent de CNP ASSURANCES, administrateur de la SICAV

Néant

- **Madame Laurence VALENTIN ESTURONNE** : administrateur de la SICAV

Néant

- **Monsieur Edouard CAZAUGADE** : administrateur de la SICAV

Néant

- **Madame Nathalie BEAUVIR**: représentant permanent de OSTRUM ASSET MANAGEMENT, administrateur de la SICAV jusqu'au 10 juillet 2025

	Sociétés	Forme juridique	Nature du mandat
--	-----------------	------------------------	-------------------------

- **Monsieur Alexandre PIFFARD** : administrateur de la SICAV

	Sociétés	Forme juridique	Nature du mandat
1	DASSAULT AERO SERVICE	SARL	Gérant
2	DASSAULT-REASSURANCE	SA	Administrateur
3	CIC UNION PLUS	SICAV	représentant permanent de DASSAULT AVIATION, Administrateur
4I	GROUPEMENT FORESTIER DE MONTMORENCY	GROUPEMENT FORESTIER	Associé Gérant

- **Monsieur Bruno LECERF** : représentant permanent de AIR FRANCE, administrateur de la SICAV

Sociétés		Forme juridique	Nature du mandat
1	PELICAN	SA (Luxembourg)	Administrateur
2	AIR FRANCE FINANCE	SAS	Représentant permanent de AIR FRANCE, Administrateur
3	TRANSAVIA FRANCE	SAS	Représentant permanent de AIR FRANCE FINANCE, membre du Conseil de Surveillance
4	HOP!	SAS	Représentant permanent de AIR FRANCE FINANCE, Administrateur
5	SERVAIR	SA	Représentant permanent de AIR FRANCE FINANCE, Administrateur
6	AEROCOURTAGE	SAS	Administrateur
7	Terminal One Management Inc.	Domestic Business Corporation (New-York – USA)	Représentant permanent de AIR FRANCE
8	SODETRAF	SA	Administrateur

- **Madame Florence SALIBA** : administrateur de la SICAV

Sociétés		Forme juridique	Nature du mandat
1	Danone Corporate finance services	Société (détenue par Danone)	Administrateur président
2	Danone finance international	Société (détenue par Danone)	Administrateur président
3	Association Française des trésoriers d'entreprise	Association	Administrateur (secrétaire général)
4	Danone Ré	Société (détenue par Danone)	Administrateur

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

IV - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51.1 et R. 225-26 du Code de commerce, nous vous précisons que le conseil d'administration a choisi la modalité d'exercice de la Direction générale dans sa séance du 4 septembre 2007 et opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Lors de la séance du 24 septembre 2021, le conseil d'administration a décidé :

- de maintenir le mode d'exercice de la Direction générale et a confirmé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ;
- de nommer, à effet à l'issue de l'assemblée générale du 29 octobre 2021, Monsieur Philippe BERTHELOT aux fonctions de Directeur général en remplacement de Monsieur Alain RICHIER. Ses fonctions prendront fin au plus proche des deux termes suivants :
 - o soit le terme du mandat du Président du conseil d'administration ;
 - o soit le terme de son contrat de travail au sein de l'une des entités du groupe de la société de gestion par délégation de la SICAV.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

Lors de la séance du conseil d'administration du 29 octobre 2021 qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, Monsieur Emmanuel CHEF a été nommé Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Ibrahima KOBAR dont le mandat venait à échéance.

V – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance du mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos en juin...)
Monsieur Emmanuel CHEF	Président du Conseil	2027
Monsieur Philippe BERTHELOT	Directeur Général	2027
Madame Laurence VALENTIN ESTURONNE	Administrateur	2026
Monsieur Edouard CAZAUGADE	Administrateur	2026
Madame Florence SALIBA	Administrateur	2026
AIR FRANCE représenté par Monsieur Bruno LECERF	Administrateur	2026
CNP ASSURANCES représenté par Monsieur Yann DIDOU	Administrateur	2026
DASSAULT AVIATION représenté par Monsieur Alexandre PIFFARD	Administrateur	2026
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL représentée par Monsieur Thomas BENOIST	Administrateur	2025
OSTRUM ASSET MANAGEMENT représentée par Madame Elise DEPAGNE (à compter du 10 juillet 2025)	Administrateur	2025
DELOITTE & ASSOCIES représenté par Madame Virginie GAITTE	Commissaire aux comptes	2025

- Renouvellement du mandat de deux administrateurs

Nous vous proposons de renouveler le mandat d'administrateur de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025, pour une durée de six années.

Nous vous proposons de renouveler le mandat d'administrateur de OSTRUM ASSET MANAGEMENT, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025, pour une durée de six années.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire

Nous vous informons que le conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 septembre 2025, a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes du cabinet DELOITTE & Associés pour une durée de six exercices. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2031.

VI – ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Nous vous informons que deux conseils ont effectué des travaux au titre de l'exercice 2024-2025

- **Conseil d'administration du 13 mars 2025***

**Le conseil s'est tenu au siège social de la SICAV et par visioconférence conformément aux statuts.*

Etaient présents au siège social :

- Monsieur Emmanuel CHEF, Président du Conseil
- AIR FRANCE, représentée par Monsieur Bruno LECERF, Administrateur
- NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, représentée par Monsieur Thomas BENOIST, Administrateur
- CNP ASSURANCES, représentée par Monsieur Yann DIDOU, Administrateur
- Madame Laurence VALENTIN ESTURONNE, Administrateur
- Madame Florence SALIBA, Administrateur

Etait présent par visioconférence :

- Monsieur Edouard CAZAUGADE, Administrateur
- DASSAULT AVIATION, représentée par Monsieur Alexandre PIFFARD, Administrateur

Etaient absents et excusés :

- Monsieur Philippe BERTHELOT, Directeur général
- OSTRUM ASSET MANAGEMENT, représentée par Madame Nathalie PISTRE, Administrateur

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

- Modification des statuts de la SICAV
 - Mise en conformité des statuts avec l'article L214-17-2 du Code Monétaire et Financier
 - Modification de l'article 27 « Affectation et répartition du résultat »
- Préparation de l'assemblée générale extraordinaire
- Assemblée générale extraordinaire
 - Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire
 - Convocation et ordre du jour
 - Projet de texte des résolutions

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

- **Conseil d'administration du 24 septembre 2025**

Etaient présents au siège social :

- Monsieur Emmanuel CHEF, Président du Conseil
- Monsieur Philippe BERTHELOT, Directeur général
- AIR FRANCE, représentée par Monsieur Bruno LECERF, Administrateur
- NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, représentée par Monsieur Thomas BENOIST, Administrateur
- OSTRUM ASSET MANAGEMENT, représentée par Madame Elise DEPAGNE, Administrateur
- Madame Florence SALIBA, Administrateur

Etait présent par visioconférence :

- Madame Laurence VALENTIN ESTURONNE, Administrateur
- CNP ASSURANCES, représentée par Monsieur Yann DIDOU, Administrateur

Avait donné pouvoir au Président :

- Monsieur Edouard CAZAUGADE, Administrateur

Etaient absents et excusés :

- DASSAULT AVIATION, représentée par Monsieur Alexandre PIFFARD, Administrateur

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

- Changement de représentant permanent d'un administrateur personne morale
- Echéance du mandat de deux administrateurs personnes morales
- Echéance du mandat du commissaire aux comptes : proposition de renouvellement
- Approbation du programme de travail et des honoraires du commissaire aux comptes

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents et représentés.

VII – DISPOSITIONS STATUTAIRES PREVOYANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux statuts de la SICAV, « tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription dans les comptes titres nominatifs de la SICAV, soit d'une inscription dans les comptes titres au porteur, et sur présentation d'une carte d'admission qui lui sera délivrée par la société à condition d'en avoir fait la demande au préalable, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter aux assemblées dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. »

VIII – DELEGATION(S) EN COURS ACCORDEE(S) PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Sans objet pour les SICAV.

IX – DIVERS

Les statuts de la SICAV ont été modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 14 avril 2025.

Annexe 4

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 30/06/2025
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 30/06/2025

OSTRUM SRI CASH PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

OSTRUM SRI CASH PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI CASH PLUS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

OSTRUM SRI CASH PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
30 juin 2025

OSTRUM SRI CASH PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
30 juin 2025

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous
présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont
été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs
justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou
que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous
prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres
conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de
commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en
vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les
informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à
l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par
l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au
regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires
aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée
au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale
en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Annexe 5

RAPPORT LOI ENERGIE CLIMAT

LOI ENERGIE CLIMAT

OSTRUM SRI CASH PLUS

Pour l'exercice clôturant au 30/06/2025



Septembre 2025

OSTRUM SRI CASH PLUS, Fonds Commun de Placement de droit français (ci-après, le "FCP" ou le « Fonds ») est agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF). La société de gestion du fonds est Natixis Investment Managers International.

Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS	3
1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030	3
1.2. Notre méthodologie	3
1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur	4
1.4. Indice de référence E.U.....	5
1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement	5
1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris 5	
1.7. Les campagnes d'engagement	6
1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus	6
1.9. Notre évaluation	7
2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ.....	9
2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique	9
2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	9
2.3 Appui sur un indicateur biodiversité	9
3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES	11
3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	11
3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM.....	11
3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance	12
3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance	12
3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES	13
4. ABÉCÉDAIRE	14

Ce document liste les informations attendues pour les mandats dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat.

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030

Ostrum AM s'engage sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans¹. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la place financière. L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

La SICAV OSTRUM SRI CASH PLUS est classifié Article 8 dans le cadre de la réglementation européenne SFDR et est labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable).

Au 30 Juin 2025, le fonds n'a pas d'engagement d'alignement de température conforme à l'Accord de Paris. Cependant le fonds a pour objectif de maintenir une intensité carbone inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.

1.2. Notre méthodologie

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost S&P² (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six années à venir. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- **L'approche SDA** qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de

¹ À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum AM le 1er octobre 2018

² Le calcul de l'empreinte carbone des OPC a été préparé conformément à la Loi sur Transition Énergétique. Étant donné le caractère encore émergent de cette mesure, la société de gestion fait ses meilleurs efforts pour produire une information précise à partir de sources qu'elle juge fiables. La société de gestion se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, la méthodologie présentée, notamment pour tenir compte des améliorations des techniques de mesure ou des travaux de place.

Le Client reconnaît que pour les besoins des calculs décrits précédemment, Ostrum AM s'appuie sur des données de fournisseurs tiers notamment sur les données S&P Trucost :

- Certaines données peuvent ne pas être disponibles, être partielles ou être issues d'estimations de la part de ces fournisseurs de données ;
- Par ailleurs, les fournisseurs peuvent, de manière unilatérale, procéder à un changement de méthodologie pour le calcul d'intensité carbone.

l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).

- **L'approche GEVA** s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO₂/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée (Marge brute ajustée pour l'inflation).

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est d'autant plus considérée comme alignée sur le scénario climatique que l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, nous sommes en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée, par leur quantité au sein du portefeuille et rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

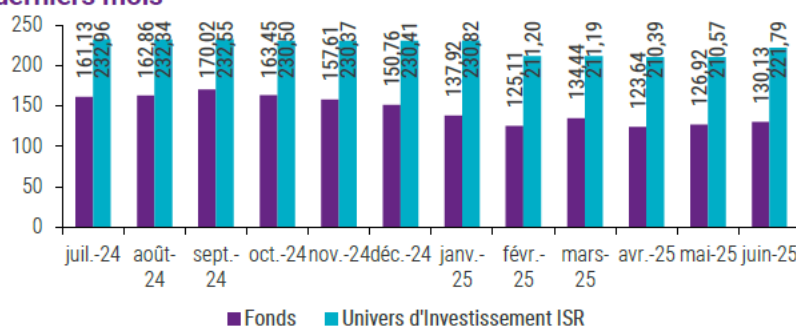
Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des portefeuilles que nous gérons, ainsi que l'alignement climatique global d'Ostrum AM.

1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur

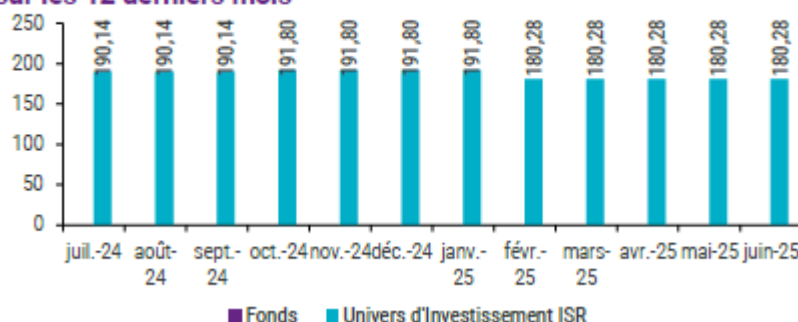
Le fonds utilise l'intensité carbone de la part crédit du portefeuille comme indicateur climatique. Cet indicateur est présenté ci-dessous à titre indicatif.

Extrait du reporting mensuel (Factsheet) au 30/06/2025 :

Suivi de la performance environnementale : réduction de l'empreinte carbone Émetteurs privés - Évolution de l'intensité carbone sur les 12 derniers mois



Émetteurs assimilés souverains - Évolution de l'intensité carbone sur les 12 derniers mois



Source : OSTRUM AM

Au 30 Juin 2025, l'ensemble cumulé de nos portefeuilles était aligné sur **un scénario 2 degrés** (scope 1 et 2).

1.4. Indice de référence E.U.

Le fonds ne suit pas d'indices PAB/CTB (Indice aligné avec l'Accord de Paris et Indice de Transition Climatique).

1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement

Le fonds doit obtenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial. Ces calculs sont réalisés sur les actifs éligibles au sens du label ISR. Cet indicateur climatique fait l'objet d'un suivi régulier.

1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris

Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité vis à vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissements.

Ostrum Asset Management réalisera une sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées (activités amont dites Upstream).

- **Arrêt des achats dès 2022 sur un seuil de production relatif au non conventionnel et au controversé**

À compter de 2022, Ostrum Asset Management n'a plus réalisé de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production en volume concerne ces activités³. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation – soit toute la chaîne amont dite Upstream, et de facto une partie significative de la chaîne aval dite Downstream puisque des majors pétrolières intègrent les deux). Les contraintes d'investissement sont appliquées depuis juillet 2022.

- **Politique de vote et d'engagement à la fois sur le non conventionnel / controversé et sur le conventionnel**

Ostrum Asset Management entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans

³ Seuil applicable dès lors que les entreprises visées produisent 10 millions de barils par an. En vue d'une sortie complète en 2030

lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum Asset Management engage un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire à l'Accord de Paris, et articule cette politique d'engagement avec une politique de vote cohérente avec cette approche.

- **Politique évolutive dans le temps**

La politique Ostrum Asset Management sera évolutive dans le temps, et donc révisable, de manière à permettre un accompagnement des entreprises vers la transition tout en maintenant un degré d'exigence élevé. Un durcissement des seuils, des critères retenus ainsi qu'un élargissement de la chaîne de valeur concernée, pourrait se faire de manière progressive, en tenant compte également des résultats de l'engagement et de la disponibilité des données.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd>

- Par ailleurs, Ostrum AM a mis en place depuis 2018 une politique sectorielle sur le charbon ambitieuse. Par ses choix de gestion et ses engagements Ostrum Asset Management contribue à réduire la part de cette forme d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial et réaffirme sa démarche de gérant responsable. Nous accompagnons également nos clients dans la mise en place de leur politique climat, tant par des mesures adaptées que par des propositions de gestion leur permettant de démontrer leurs engagements. Ainsi, Ostrum Asset Management exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini dès 2021 de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les entreprises dépassant les seuils suivants en 2024 :
- 10 % de chiffre d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 10 % de la production d'énergie générée par le charbon.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/politiques-reglementaires/politiques_sectorielles/charbon/Exclusion-Charbon-Web-FR.pdf

1.7. Les campagnes d'engagement

Nous engageons le dialogue, selon les principes de notre Politique charbon avec une dizaine d'émetteurs : plusieurs ont déjà été exclus à l'issue du processus.

Nous menons également un engagement selon les principes de notre Politique Pétrole et Gaz avec une petite dizaine d'émetteurs.

Nous avons réalisé une trame d'engagement climat en cohérence avec Climate Action 100+ qui s'articule autour de 4 points :

- Alignement avec un scénario 1,5°C : objectifs à court, moyen et long terme ;
- Compensation des émissions de GES ;
- Gouvernance interne de la stratégie climatique ;
- Intégration de la taxonomie de l'Union européenne pour les activités durables.

1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus

En 2024, Ostrum a poursuivi ses engagements sur le climat avec les entreprises dans lesquelles elle investit. Elle continue par ailleurs à apporter activement sa contribution auprès des instances de place pour l'amélioration des pratiques ESG.

1.9. Notre évaluation

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM.

- <https://www.spglobal.com/esg/trucost>
- <https://www.msci.com/>
- <https://www.moodys.com/>
- <https://www.sustainalytics.com/>
- <https://www.sdgindex.org/>

La limite concernant les données est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée. Les données sont mises à jour à minima une fois par an.

Pour produire une analyse ESG (incluant les thèmes climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés, sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum AM.

Tableau récapitulatif des principales sources de données externes :

LISTE DES FOURNISSEURS DE DONNÉES		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Trucost S&P	1. Corporate carbon	• Entreprise Value / MarketCap
	2. Corporate 2DA	• Données CO ₂ équivalent des Corporates et des Souverains
	3. Corporate Obligation verte/sociale/ Sustainable	• Alignement scénarii de réchauffement climatique (15°C, 2°C...) • Emissions projetées • Évaluation du caractère vert/social/sustainable d'une obligation émise par un Corporate et enrichissement du flag par un certain nombre de données sur le green bonds et son émetteur
GREaT	Corporate Indicateurs ESG	• Informations sur les émetteurs charbon • Risques physiques et de transition
MSCI	Indicateurs ESG	• Notation GREaT pour les émetteurs Corporates
Sustainalytics	Corporate ESG	• Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT • PAI • ODD sur les Corporates • Taxonomie • Analyses ESG qualitatives des émetteurs
	Exclusion Worst Offenders	• Indicateurs ESG pour les Corporates • Analyses ESG qualitatives des émetteurs • Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des Worst Offenders
ISS OEKOM	Vote Indicateurs ESG	• Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte) • Analyse des valeurs dites « non core » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées • Exercice du vote sur les valeurs dites « non core » (hors marchés bloquants) • Transmission au teneur de compte des votes « core » et « non core » • Analyse des Corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées
Bloomberg	Flag Green Bonds	• Information sur le caractère GSS d'une obligation
Iceberg DataLab	Empreinte Biodiversité	• Indicateurs Biodiversité pour les Corporates
Carbon4	Alignement climatique	• Corporates et Souverains

Au-delà des fournisseurs de données que nous avons sélectionnés, nous utilisons régulièrement les données collectées par des organismes qui travaillent spécifiquement sur le climat ou la biodiversité.

BASES DE DONNÉES EXTERNES SPÉCIFIQUES POUR LES ASPECTS CLIMATIQUES ET BIODIVERSITÉ		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	- Score global SDG + 17 SDG - Indicateurs bruts pour les Souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR
CDP	Corporate carbon	- Émissions carbone déclarées par les entreprises - Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne
Urgewald	Corporate	Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL)
Climate Action 100+	Corporate Carbon	Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science
Carbon Tracker	Corporate Carbon	- Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers - Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics

Bases de données externes spécifiques pour les aspects climatiques et biodiversité		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	- Score global SDG + 17 SDG ; - Indicateurs bruts pour les souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR.
CDP	Corporate carbon	- Émissions carbone déclarées par les entreprises ; - Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne.
Urgewald	Corporate	Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL).
Climate Action 100+	Corporate Carbon	Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques.
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science.
Carbon Tracker	Corporate Carbon	- Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers ; - Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics.

2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique

Depuis 2021, Ostrum AM développe une démarche sur la biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de ces éléments
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Par ailleurs, nous procédons lors de l'évaluation des émetteurs à une analyse de notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

A l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :

- ⇒ **Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention. Cette démarche s'applique à notre évaluation des émetteurs ;**
- ⇒ **Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité ;**
- ⇒ **Renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité en fonction du marché ;**
- ⇒ **Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes ;**
- ⇒ **Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants.**

2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

À date, le portefeuille n'est pas en mesure de fournir une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Néanmoins, l'impact sur la biodiversité, et de manière plus générale, les facteurs extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.

2.3 Appui sur un indicateur biodiversité

À date, Ostrum Asset Management calcule uniquement son impact sur la biodiversité pour l'ensemble cumulé de ses portefeuilles. Pour ce faire, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab⁴ (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km². L'abondance moyenne d'espèces (Mean Species Abundance, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés.

⁴ <https://icebergdatalab.com/>

Concrètement, l’empreinte biodiversité d’Ostrum AM est estimée à environ -0.11 MSA.km²/m€ investi au 31 décembre 2024. Cela signifie que pour chaque million d’euro investi, 0,12km² de terres passent d’un état intact à un état perturbé. À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d’un portefeuille.

Chaque année, Ostrum AM calcule son empreinte biodiversité. Pour 2024, vous pouvez retrouver les calculs sur le lien suivant : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd->

3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Ostrum AM réalise des analyses de risques ESG sur l'ensemble des entreprises investies, afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel. L'approche, fondée sur la double matérialité des risques, permet non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais également de viser à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

L'identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- Des secteurs, avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores ;
- Des émetteurs, avec des analyses qualitatives et de controverse et des indicateurs/scores ;
- Des portefeuilles, avec des analyses de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus des différents outils, indicateurs et alertes des fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre aux différentes classes d'actifs. Elle passe, notamment, par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les différents risques liés à la prise en compte des critères ESG identifiés par Ostrum Asset Management (risques de transition, risques physiques aigus et chroniques, risques de controverses, risques liés au changement climatique et risques liés à la biodiversité) sont repris dans le Rapport d'Investissement Responsable d'Ostrum AM disponible ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec-risques-de-durabilite-C3%A9-et-tcfd->

3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques sectorielles et d'exclusion ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG ; les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM. Par ailleurs, la Direction des Risques participe aux différents comités relatifs aux sujets ESG.

La revue des listes d'exclusions est réalisée sur base périodique par plusieurs Comités (par exemple : Comité Sectoriel, Comité Worst Offenders, Comité Pétrole et Gaz, Comité Charbon) et donne lieu à une mise à jour des listes d'exclusions.

3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

La gestion de l'exposition du mandat aux risques ESG passe par :

- **Le suivi des indicateurs extra-financiers**
- **Les politiques sectorielles et d'exclusion**
- **La politique d'engagement**

Des contrôles pré-trade bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires, les exclusions normatives (Worst Offenders, armes controversées), les exclusions sectorielles (charbon, tabac). Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, à l'exclusion du pétrole et gaz, pour lesquels le stock est autorisé jusqu'en 2030.

Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

Par ailleurs, Ostrum AM entend réduire l'exposition de ses portefeuilles aux risques ESG via sa politique d'engagement. Ainsi, en 2024, 153 engagements et 112 réunions et contacts ont été conduits auprès de 97 sociétés différentes sur des sujets financiers et extra-financiers. Vous pouvez retrouver le détail de ses engagements dans son rapport : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#vote-et-engagement>

3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans les investissements d'Ostrum AM peuvent impacter ses activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent devenir matériels pour l'activité d'Ostrum AM.

Par exemple le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise, et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activité. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attractifs pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum AM les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Par conséquent, Ostrum AM s'attache à surveiller les risques réglementaires, juridiques, réputationnels, opérationnels ou liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum AM et ses clients.

Si Ostrum AM cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, elle est aussi très attentive aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business/offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre...) créent de facto de nouveaux revenus.

Ostrum AM utilise l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et/ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle lui permet d'améliorer sa vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Ostrum AM est convaincue que son devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Par ailleurs, la réputation d'Ostrum AM peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si elle investit dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes...).

Les ONGs sont d'ailleurs très attentives au financement des gestionnaires d'actifs

3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES

Afin de renforcer ses engagements sur le climat, Ostrum AM a débuté fin 2024 une analyse de ses portefeuilles pour initier une démarche d'alignement climatique avec une date cible de mise en œuvre en 2025. Pour se faire, elle a décidé de se référer au cadre méthodologique NZIF (Net Zéro Investment Framework) de l'IIGCC⁵ - l'un des trois cadres méthodologiques plébiscités par la « Net Zero Asset Management initiative » (NZAMi) - et a développé une méthodologie de scoring quantitatif propriétaire lui permettant de catégoriser les émetteurs corporates dans l'une des cinq catégories de l'échelle de maturité climatique définies par le NZIF (catégories allant des sociétés qui ne sont pas transparentes en matière de transition climatique à celles qui sont déjà net zéro).

⁵ Institutional Investors group on Climate Change _ <https://www.iigcc.org/>

4. ABÉCÉDAIRE

Abréviations et acronymes utilisés dans ce rapport :

AIE	Agence Internationale de l'Energie
AMF	Autorité des Marchés Financiers
CTB	Climate Transition Benchmark (Indice de Transition Climatique)
ESG	(Facteurs) Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
GES	Gaz à Effet de Serre
GEVA	Gestion Environnementale et Valorisation des Actifs
GIEC AR5	5e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDL	Iceberg DataLab (fournisseur de données biodiversité)
ISR (SRI)	Investissement Socialement Responsable
LEC	Loi Energie Climat
MSA	Mean Species Abundance (Abondance Moyenne des Espèces)
MSCI	Fournisseur de données extra-financières
PAB	Paris Aligned Benchmark (Indice aligné avec l'Accord de Paris)
PAI	Principal Adverse Impact (Principales Incidences Négatives)
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SBTi	Science Based Targets initiative (initiative Science Based Targets)
SDA	Sectoral Decarbonization Approach
SDG	Sustainable Development Goal (Objectifs de Développement Durable)
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation de publication d'information en matière de durabilité)
Sustainalytics	Fournisseur de données extra-financières
Trucost	Fournisseur de données extra-financières
Vigeo	Fournisseur de données extra-financières

Vous pouvez également consulter l'abécédaire de l'ISR Ostrum sur notre site internet : <https://www.ostrum.com/fr/abecedaire-de-lisr>

MENTIONS LÉGALES

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Men- dès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Nos politiques sectorielles et d'exclusion sont disponibles sur le site d'Ostrum Asset Management : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles>



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

